

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

N° 127 - mars 2008 - ISSN 1246-077X

**Chéreau, Ribes
pour la Culture**

**Manifestations
le 29 mars**

**Comment Fillon
nous retraite**



Vacances en camping avec le GCU*



- ▲ 100 terrains aménagés
- ▲ location de résidences mobiles
- ▲ tarifs attractifs
- ▲ activités de plein air, détente et loisirs
- ▲ ambiance familiale et conviviale

* Assurés MAIF et Fila-MAIF, salariés des établissements laïques de l'éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire



GROUPEMENT DES
CAMPERS UNIVERSITAIRES
72 bd de Doucettes
75017 PARIS



Tel : 01 47 63 91 65
Fax : 01 47 63 04 34
www.gcu.asso.fr
gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation* en retournant ce bon au GCU

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

* Si vous êtes CC-Tan : 1 ou Sans autre documentation papier : 11

La FSU07 organise sa 4^e fête départementale **SAMEDI 26 AVRIL 2008** à St Michel de Chabrillanoux – Ardèche

15h30 Grand débat

Médias et pouvoir. Quelle place pour une information objective?

Avec **Patrick Le Hyaric** (*L'Humanité*), **Jean Marcel Bouguereau** (*Le Nouvel Observateur*), **Daniel Schneidermann** (*Arrêt sur images*), **Gregory Rzepky**: *L'Acrimed* (*Action Critique Média*), **Michel Soudais**: *Politis*

Soirée festive

Concert de "MAP"

(Ministère des affaires populaires)

Improbable pont tendu entre Lille et Alger, la musique de MAP malaxe accents orientaux, tziganes ou musette dans un œcuménisme chaleureux.

Violon et accordéon à l'appui, le groupe bouscule les habitudes et entend réveiller les consciences.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

GCU p. 2
UNEF p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Espoir banlieues 4

Représentativité 5

publiques

Concours 9

Salaires 12

éducatives

Commission Pochard 14

Programmes de l'école 16

culture

La TV publique 27

Budget : le point
de vue de Patrice Chéreau 29

rencontre

Avec Jean-Michel Ribes,
directeur du théâtre
du Rond-Point à Paris 30

DOSSIER

Comment Fillon nous retraite

Le passage aux 41 annuités est-il inéluctable ? C'est l'objectif du gouvernement.

La FSU, avec d'autres, entend bien au contraire faire du rendez-vous de 2008 un temps fort de mobilisation pour des choix solidaires.



Le médiateur de la République

Jean-Paul Delevoye a rendu le rapport annuel qui fait le point sur les réclamations et les propositions de réformes qui en ont découlé.



édito

Représentativité



Gérard Aschieri

Les feux de l'actualité sont braqués sur une présidente du MEDEF qui brandit son indignation contre ses amis-adversaires de l'UIMM empêtrés dans un scandale à rebondissements, nul ne semble prêter attention aux négociations sur la réforme du dialogue social.

Pourtant l'enjeu est considérable : va-t-on sortir d'un système de représentativité octroyée à quelques organisations pour la fonder enfin sur le vote des salariés ? Va-t-on acter enfin que la validité d'un accord doit reposer sur la signature d'organisations représentant une majorité de salariés ?

On ne peut que regretter l'absence de tout débat public sur ces enjeux et déplorer celle d'organisations dont nul ne peut ignorer la réalité (FSU, UNSA, Solidaires...) mais qui ne bénéficient pas de la fameuse présomption de représentativité.

Certes la fonction publique vient de lancer une négociation parallèle sur la même thématique, auxquelles participent les 8 organisations représentatives. Mais l'articulation avec ce qui se passe dans le privé reste incertaine et l'attitude du gouvernement lors de la « négociation » salariale montre que l'on est loin du respect des personnels et de leurs représentants.

Pour autant la FSU a le souci de se faire entendre et de faire bouger les choses avec une orientation claire : faire du vote librement exprimé des personnels la pierre angulaire de la représentativité syndicale.

Europe

Le prochain Forum Social Européen - FSE - se tiendra du 17 au 21 septembre 2008 à Malmö (Suède). La dernière réunion de préparation qui s'est tenue à Berlin a rassemblé environ 110 personnes (France, Turquie, Italie, Allemagne, Grèce, Ukraine, Russie, Pologne, Hongrie, Autriche, Rép. Tchèque, Suisse, Pays-basque, Écosse) avec une participation plus importante d'organisations syndicales. Sur le thème général: « Pour une autre Europe: Est et Ouest ensemble, construire des alliances, des luttes et des alternatives » qui prend d'autant plus d'importance après l'adoption du « nouveau traité ». Neuf grands axes de travail ont été proposés. La FSU entend bien participer activement à la construction et à l'élaboration de ces travaux avec toutes les forces du mouvement social européen. Alors que le vote du congrès de Versailles est non seulement un déni démocratique mais surtout un nouveau coup porté à l'idée Européenne, le prochain FSE sera une occasion de concrétiser la détermination de tous ceux qui veulent une Europe sociale, démocratique et laïque.

> PLAN BANLIEUE

Espoir banlieues, c'est noir

Le gouvernement a présenté en février un ultime plan banlieue (baptisé « espoir banlieues »), tout en se défendant de reprendre la litanie des mesures de politiques urbaines mises en œuvre par les 19 ministres de la ville qui se sont succédés depuis 1990...

Il est vrai que l'empilement successif des dispositifs, des appellations (ZUS, ZRU, ZFU...), des organismes et des dérogations a été sévèrement critiqué par la Cour des Comptes, qui lui reproche un manque de visibilité et surtout d'efficacité.

Cinq secteurs sont concernés par le nouveau plan: égalité des chances (promotion de la diversité, expérimentation des contrats d'autonomie), éducation (écoles de la deuxième chance), sécurité (redéploiement des GIR, création de 200 unités territoriales...), transports (désenclavement par les transports publics), associations et logement social (partenariats et « discussions » sur le mode d'attribution des logements sociaux).

Dans les faits, il y a peu de chance de voir de véritables changements. Aucune mesure d'envergure n'est envisagée sur l'em-



© TANGUY CADIEUNAJA

ploi alors que le taux de chômage atteint 40 % dans certains quartiers, pas de véritable obligation pour les communes de respecter la part de logements sociaux... Le changement est ailleurs, sur le mode d'attribution des aides: individualisées, pour ne pas dire « au mérite », elles exonèrent du coup les pouvoirs publics, les acteurs économiques de leur responsabilité collective dans la situation que vivent les banlieues.

Enfin, le financement de ces mesures reste des plus opaques. La seule annonce chiffrée provient du transport: 500 millions d'euros seront mobilisés... pris sur le Grenelle de l'environnement!

EMMANUEL GUICHARDAZ

MÉTIER

Le virus de la pédagogie

Ingénieur d'études (filière d'emploi « personnels de recherche et de formation »), Vincent Charbonnier assure le secrétariat de rédaction d'une revue scientifique, la Revue française de pédagogie: recherches en éducation actuellement éditée par l'INRP. Dans la pratique, son travail consiste à assurer la préparation éditoriale, matérielle et intellectuelle des articles sélectionnés pour publication (imprimée et électronique): lecture, éventuellement réécriture, mise aux normes typographiques et bibliographiques. Vincent doit aussi gérer les articles proposés, les réponses aux auteurs, la sollicitation des expertises, en lien étroit et sous la direction scientifique des rédacteurs en chef; il doit aussi avoir un œil sur les notes critiques: veille bibliographique, sollicita-



Vincent Charbonnier

Ingénieur d'études

tion des éditeurs et des auteurs de ces notes, préparation éditoriale...

Militant à la FSU, Vincent plaide pour la reconnaissance de cette fonction, complémentaire du travail des chercheurs et enseignants-chercheurs.

« Notre mission consiste à apporter un soutien, une expertise technique à la recherche, mais cela nécessite de bien connaître le champ dans lequel on travaille ».

C'est donc presque naturellement que Vincent Charbonnier a attrapé le virus de la pédagogie: il est actuellement détaché comme ATER en philosophie et sciences de l'éducation à l'IUFM de Créteil (université Paris 12), pour finir une thèse de doctorat axée sur la philosophie de la connaissance/de l'éducation. Un projet qu'il mène de concert avec son engagement syndical.

E. G.

> REPRÉSENTATIVITÉ

Huis clos au MEDEF



© BRUMAULT/INAJA

Alors que la représentativité du patronat est largement posée mais non débattue, c'est celle des organisations syndicales qui est en négociation au siège du MEDEF.

Depuis le 24 janvier les confédérations discutent « représentativité », chaque jeudi, au siège du MEDEF. Bien sûr seules les 5 « irréfragables » sont invitées. Le président a donné trois mois pour déboucher, faute de quoi il décidera. Mais une autre date flotte dans la salle : celle du 3 décembre 2008 jour des élections prud'homales. Les 5, qui ne sont d'accord ni sur le diagnostic, ni sur les solutions, ont réussi à imposer au patronat un calendrier. Viendra d'abord la question des critères de représentativité et la prise en compte des élections et leur organisation. On sait que la représentativité des organisations syndicales ne repose pas sur leurs adhérents (en 1970

un salarié sur quatre était syndiqué, aujourd'hui un sur quatorze!), ni même sur le vote puisque sur 16 millions de salarié du privé seule une minorité est concernée par des élections professionnelles. C'est le décret de 1966 qui fixe les 5 « irréfragables ». Ce qui leur garantit le droit de se présenter et de créer une section d'entreprise sans demander l'avis ni du patron, ni des autres syndicats. La CGT et la CFDT sont d'accord pour modifier la liste mais pas pour supprimer le principe, alors que le patronat ferait bien les deux. Restent deux questions : celle de l'instrument de mesure de cette représentativité (élections aux CE, prud'homales, élections à la sécurité sociale...) et celle du seuil à dépasser (5 %?). Reste aussi à savoir comment est pris en compte le secteur public.

Viendra ensuite la question du développement du dialogue social, la négociation collective dans les PME et la réforme de la validation des accords collectifs. On se souvient que la loi du 4 mai 2004 définit le droit d'opposition majoritaire au niveau de l'entreprise plutôt que la validation par des syndicats majoritaires.

Enfin seront traitées les questions de financement et des moyens des syndicats. En plein scandale de l'UIMM cela promet ! Suite au rapport Haddas-Lebel le Conseil économique et social a émis un avis (novembre 2006), voté par la CGT, la CFDT, la FSU et l'UPA (patronat artisanat), mais auquel se sont opposés le MEDEF, la CGPME, FO, la CFTC et la CFE-CGC. Autant dire que l'accord va être difficile à trouver et que les grandes manœuvres ne font que commencer.

JEAN-MICHEL DREVON

« T'as pas 5 milliards ? »

Qu'importe le trader.
Qu'importe même le président (de la société générale !). Ce qu'il faut condamner et arrêter tout de suite c'est un système qui non seulement génère, mais encourage ce type de fonctionnement quotidien. Là, c'est trop gros pour ne pas faire la une quelque temps. Mais sur le fond, à quand un véritable contrôle des banques et des systèmes financiers, le retour du politique et de l'état au lieu de la « main invisible du marché » ? « L'argent est une affaire trop sérieuse pour la laisser à des banquiers » il serait temps d'y mettre bon ordre plutôt que de nous amuser avec la démission d'un président qui s'est planté.



Établissement pénitentiaire pour mineurs

Le 2 février, un jeune détenu se suicidait à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineur (EPM) de Meyzieu (Rhône).

Si le suicide d'un adolescent est toujours un événement douloureux et inacceptable, qui peut arriver dans n'importe quelle prison, ce drame fait écho aux très fortes critiques émises par tous les professionnels au contact de jeunes en difficultés, lors du lancement par le ministère de la justice et a PJJ, à grand renfort de communication, du programme EPM.

Officiellement, il s'agissait d'améliorer les conditions de détention des mineurs. Dans la pratique, les quartiers pour mineurs des prisons sont maintenus, et l'ouverture à marche forcée des EPM, avec des activités intensives obligatoires, trop de temps collectifs subis par les jeunes ajoutent au confinement de

la détention de l'insécurité propice aux phénomènes de groupes violents ou au repli des jeunes sur eux-mêmes.

Les EPM viennent en outre renforcer une panoplie sécuritaire, particulièrement orientée en direction des jeunes : comparution immédiate, peines planchers... qui concourent à augmenter l'incarcération, au détriment des mesures éducatives.

Le 9 février, à Meyzieu comme dans toute la France, des manifestations auxquelles la FSU et le SNPES-pjj FSU appelaient, ont réuni tous ceux qui s'opposent à une telle politique. Le même jour, en visite dans les locaux de l'EPM de Meyzieu, Rachida Dati confirmait le plan d'implantation de ces établissements. Actuellement, 200 jeunes sont incarcérés dans les 5 EPM existant, et deux doivent ouvrir courant 2008.

Emmanuel Guichardaz

> PROTECTION SOCIALE

Réformes cruciales en perspective

Plusieurs chantiers donneront lieu à un projet de loi, sans doute en Septembre. Le président a annoncé la couleur en précisant qu'il fallait « réinventer les frontières de la prévoyance individuelle et collective, de la responsabilité individuelle, de la solidarité familiale et de la solidarité nationale ».

Dans la santé, des réponses sont attendues sur les risques de désertification sanitaire, la permanence des soins, la « régulation » des dépassements tarifaires. Les Agences Régionales de Santé, qui auront la main sur l'ensemble de la santé régionale seront un axe majeur de la politique gouvernementale. Elles risquent de réduire le rôle des caisses de sécurité sociale. L'hôpital, déjà sous le coup de la tarification à l'activité (la T2A) devra « rénover des statuts trop rigides, assouplir sa gestion et modifier sa gouvernance » !

Enfin, la loi de financement pour 2009 pourrait traduire une nouvelle répartition entre assurance et responsabilité individuelle. Nicolas Sarkozy veut renforcer la place des complémentaires santé, et transférer des prestations vers les complémentaires (dentaire, audioprothèse, optique, la kinésithérapie). Un ticket modérateur concernant les ALD (Affection longue durée) est à l'étude.



© NETANGENAJA

Dans cette logique, et pour « répondre au vieillissement de la population », le gouvernement travaille au 5^e risque de protection sociale (dépendance). Mais il y a débat autour de sa définition (intègre-t-elle ou non le handicap), son financement, le rôle attribué à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), « le panier de soins et services ». Un nouveau Conseil à la famille qui se substitue à la conférence de la famille devrait réfléchir au développement des modes de garde, le président ayant décidé que la garde d'enfants serait un droit opposable. Les premières informations laissent penser que la crèche jugée, trop « rigide », trop « contraignante » ne sera pas le mode privilégié par le gouvernement.

Les enjeux sont considérables : comme pour les retraites, il s'agit de poser la question politique de ce que l'on souhaite comme protection sociale, comme système de santé, de ce que l'on estime nécessaire de financer collectivement, avec l'objectif de respecter le droit à la santé de tous. Tout indique en effet que le gouvernement a fait un choix qui tourne le dos aux principes fondateurs de la sécurité sociale. Des mobilisations d'ampleur seront nécessaires

ELIZABETH LABAYE

Franchises

En place depuis, le 1^{er} janvier, elles prennent la forme de nouveaux tickets modérateurs, et sont l'illustration d'une politique qui refuse de transformer le système, qui pénalise les patients et individualise les risques ; plusieurs malades ont décidé d'une grève des soins pour protester contre ces franchises. La FSU dans le cadre du collectif contre les franchises leur a apporté son soutien.



© NETANGENAJA

Ni pauvres, ni soumis !

Un collectif d'associations du handicap (APF, AFM, FNATH, UNAPEI, Trisomie 21 France...) a créé le mouvement « Ni pauvre, ni soumis », pour revendiquer pour les personnes en situation de handicap et atteintes de maladie invalidante, qui ne peuvent pas ou plus travailler, un revenu d'existence décent.

Une manifestation sera organisée le samedi 29 mars. Pour tous renseignements : www.nipauvrenisoumis.org



5 avril 2008, Euro manifestation Ljubljana

La FSU sera présente à l'Euro manifestation avec le mouvement syndical européen le 5 avril prochain, jour de la réunion des ministres des finances européens en Slovénie, pour exiger des augmentations salariales. Initiée par la Confédération européenne des syndicats (CES) cette manifestation sera le point d'orgue d'une campagne pour les salaires, et le pouvoir d'achat. Il s'agit au plan européen de dire

« stop » aux appels récurrents à la modération

« stop » aux gouvernements et aux employeurs qui utilisent trop librement la baisse salariale comme seule variable d'ajustement « au moment où la part des salaires dans la richesse (produit intérieur brut PIB) ne cesse de diminuer. Par contre, les profits des entreprises sont en hausse. »

Les mobilisations et les actions dans les secteurs du privé comme du public en France montre combien les attentes sont fortes et la FSU se félicite d'une initiative qui permettra de faire converger les revendications des salariés européens.

> IMMIGRATION

Violences

25 février dernier : la Ligue des Droits de l'Homme dénonce les violences exercées contre les « retenus » du centre de rétention de Vincennes : brimades, insultes, tirs au « taser »... jusqu'à 4 heures du matin. La LDH, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France ont décidé de constituer une mission d'enquête de leur commission Citoyen Justice Police et d'alerter les médias et l'opinion publique.

John Maïna

Jeune kenyan âgé de 19 ans, demandeur d'asile, John s'est pendu alors qu'il venait de recevoir le rejet définitif de sa demande d'asile. Il explique, dans une lettre, qu'il préférerait échapper définitivement à ses bourreaux. En effet, la guerre civile sévit au Kenya et John a été sauvé par un pasteur qui l'a aidé à rejoindre la France en mars 2006. Refuser sa demande, c'était le condamner à mort. L'émotion est vive à Meudon, notamment dans les milieux sportifs - John est un champion d'athlétisme. Le collectif de « sans-papiers » des Hauts-de-Seine (92) exige qu'on remette à titre posthume le droit d'asile à John Maïna. Et un rassemblement est prévu le 12 mars à 14 heures devant la Cour Nationale du droit d'asile à l'appel d'UCIJ.

Vers une réforme constitutionnelle ?



devra être « *décliné selon les grandes régions de provenance* ». Pourtant l'instauration de quotas par origine géographique se heurte non seulement à la Constitution Française mais aussi à l'article 13 du Traité d'Amsterdam. Le signal est fort à quelques mois de la présidence de l'union européenne par Nicolas Sarkozy. Concernant le second point, le ministre suggère « *le cas échéant, la création d'une juridiction spécialisée* » reprenant une proposition du Président de la République lancée lors d'un conseil des ministres en août. Le caractère extrêmement dangereux d'une telle juridiction a été souligné par le SJA (syndicat des juges administratifs) « *les juridictions spéciales sont pour la plupart une justice au rabais* » et « *contraires aux exigences d'une bonne administration de la justice* ». Contre la politique gouvernementale d'immigration qui bafoue les droits fondamentaux et porte atteinte aux libertés de tous, une manifestation nationale est organisée samedi 5 avril à l'appel de l'UCIJ, le RESF, les collectifs de sans-papiers, pour exiger d'autres choix pour une politique d'immigration plus solidaire et démocratique.

CLAUDIE MARTENS

Brice Hortefeux a installé le 7 février la commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration. Elle est chargée d'étudier la maîtrise des flux et la « *simplification voire l'unification du contentieux de l'entrée, du séjour et de l'éloignement des étrangers* », quitte « si cela paraît nécessaire à proposer un projet de révision de la Constitution ». Dirigée par Pierre Mazeaud, la commission devra rendre ses conclusions fin mai. Dans la lettre de mission, le ministre suggère que soit fixé « *chaque année, un nombre de migrants admis à entrer et séjourner en France* ». Serait défini un quota pour « *différentes composantes de l'immigration* » (professionnelle, familiale, étudiante) avec l'objectif que l'immigration économique représente 50 % du flux global des entrées en vue d'une installation durable. Ce « *quota* »

Les sans-papiers à Saint-Denis

Le 10 février dernier, la bourse du travail de Saint-Denis rassemblait plus de 800 « sans-papiers », militants syndicalistes et associatifs pour le lancement de la campagne pour la régularisation des travailleurs « sans-papiers ». Ils ont les droits de tous les travailleurs, les remettre en cause, c'est porter atteinte aux droits de tous. Après les victoires chez Buffalo-grill, Modeluxe, la lutte récente des salariés du restaurant de

l'avenue de la Grande Armée s'est terminée par la régularisation des sept sans-papiers employés, Des résultats qui doivent encourager à la mobilisation. Un quatre pages rédigé par les syndicats CGT, FSU, Solidaires, et CNT, des associations (GISTI, LDH...) et des collectifs de « sans-papiers », a été conçu pour inciter les travailleurs « sans-papiers » à connaître et faire reconnaître leurs droits.



> PALESTINE

Gaza martyrisée...

Le nouveau déploiement militaire israélien, a détruit un peu plus la bande de Gaza, ses bâtiments, ses habitations, tuant plus d'une centaine de personnes parmi lesquels des civils, des enfants... en quelques jours. Depuis le samedi 1^{er} mars, en représailles aux tirs de roquettes du Hamas, une nouvelle étape a été franchie, signifiant une fois de plus que Gaza est bien, pour Israël, une « entité hostile ». Un des éléments de la stratégie unilatérale israélienne depuis l'évacuation des colons en 2005 est d'isoler la bande de Gaza du reste de la Cisjordanie, repoussant ainsi toute perspective de constitution d'un état palestinien. Ahmed, étudiant assistant d'arabe dans l'Académie de Nice, arrivé avec trois mois de retard dans son lycée, témoigne de ces entraves permanentes à leurs déplacements :

« La bande de Gaza est fermée totalement depuis le mois de juin 2007 et j'ai attendu plus de 4 mois pour sortir. Quand j'ai enfin obtenu mon autorisation de sortie, c'était impossible pour moi de passer dans le sud de Gaza à Rafah, entre la bande de Gaza et l'Égypte. J'ai dû sortir au Nord par le passage israélien d'Erez, escorté par des soldats israéliens ; on a fait le tour autour de la bande de Gaza pour arriver vers le côté égyptien. La sécurité égyptienne nous a emmené vers l'aéroport du Caire et on est resté enfermés dans une salle d'enfermement jusqu'à l'heure du vol ». Ahmed voudrait mieux faire connaître la situation de son pays mais mesure que c'est difficile : « J'essaie toujours quand il y a des occasions, de parler de notre souffrance là-bas, mais ici on ne s'y intéresse pas beaucoup »

Pour reprendre le chemin de la négociation, la guerre et le siège israéliens contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza doivent cesser. Même l'administration américaine a condamné cette nouvelle agression. En Israël aussi de nombreuses voix s'élèvent contre cette agression injustifiée et « disproportionnée ». Le gouvernement français et l'UE doivent intervenir pour faire faire cesser cette situation y compris en demandant des sanctions immédiates contre le gou-

vernement israélien jusqu'à la fin de cette agression. La FSU rappelle que cette Paix ne sera possible sans la mise en œuvre du droit à deux États dans des frontières sûres et reconnues, par la fin de l'occupation, le démantèlement des colonies, le retrait israélien de tous

les territoires occupés depuis 1967, la libération de tous les prisonniers, le droit au retour ou à indemnisation des réfugiés palestiniens. Elle poursuivra

ses contacts avec les organisations palestiniennes pour exprimer sa solidarité, témoigner de la situation et bâtir des coopérations.



© NETANGEN/ANJA

2 questions à

Marianne Blume

Quelles sont pour toi les causes de cette escalade?

Depuis les élections de 2006 qui ont vu la victoire du Hamas, le gouvernement israélien a imposé un blocus sur les territoires palestiniens espérant ainsi faire pression pour que le Hamas soit évincé. La stratégie n'a pas réussi et le Hamas a pris le contrôle de la bande de Gaza. Israël et les autres ont alors modifié leur plan: ils ont décidé de soutenir le gouvernement de Ramallah et d'imposer un blocus complet contre la bande de Gaza, déclarée « entité hostile ». Le but avoué était de pousser la population à se retourner contre le Hamas. Ce fut aussi un échec et le Hamas a même réussi un coup de force médiatique: ouvrir la frontière avec l'Égypte. Encore une fois, la stratégie israélienne a échoué. Je pense donc que maintenant, c'est une sorte de fuite en avant, la rage du fort qui n'arrive pas à imposer son agenda. Je crois

sincèrement que les Israéliens ne comprennent pas comment de pauvres hères, coupés de tout, affamés et dans le noir peuvent continuer à résister sans s'en prendre au Hamas. Les tirs de Qassam révèlent une relative impuissance de la quatrième armée du monde mais ils sont en même temps la bonne excuse pour intervenir. Israël pense que la communauté internationale restera muette dans la mesure où le combat contre le Hamas s'inscrit dans la lutte globale contre le terrorisme.

Les états européens, entre autres, semblent impuissants?

Les États européens ne sont pas impuissants; ils n'ont pas la volonté de prendre des sanctions contre Israël. C'est différent. Que l'Europe n'arrive à le faire vu son mécanisme de décision à l'unanimité, on peut le comprendre. Mais cela empêche-t-il les états de prendre des

mesures chacun pour soi? Certainement pas. Nous, citoyennes et citoyens, nous pouvons faire pression sur nos élus en interpellant les politiques. Mais plus concrètement, nous devons informer nos concitoyens sur les réalités de l'occupation dans les territoires palestiniens, nous pouvons soutenir des projets de développement et aider les associations qui maintiennent la vitalité de la société palestinienne. On peut aussi se rendre en Palestine et témoigner de ce qu'on y aura vu. Cela semble dérisoire et le résultat risque de se faire attendre mais je dirais que les combats solidaires ont toujours demandé du souffle.

Marianne Blume, belge, professeure de français a travaillé de 1995 à 2005 à l'université de Gaza. Elle a écrit « Gaza dans mes yeux ».

Concours ou tri sélectif ?

Le rapport sur les « concours d'accès à la fonction publique » demandé par le gouvernement à Mme Corinne Desforges, inspectrice générale de l'administration, a été officiellement remis au Ministre de la Fonction publique le 19 février.

Même entouré de présupposés consensuels (« Le concours est la voie d'accès de droit commun dans la fonction publique. Il permet d'assurer le respect à la fois de l'égalité entre les candidats et la neutralité de la sélection, grâce notamment à l'anonymat des épreuves écrites ») ce rapport conforte les orientations les plus contestables, engagées par le présent gouvernement au niveau de l'avenir de la Fonction Publique en lui offrant des pistes de « réforme » pour le moins contestables...

Regrettant ainsi que l'État « sélectionne » ses agents au lieu de les « recruter », le rapport plaide ouvertement pour laisser l'Administration définir (seule) les critères professionnels qui lui permettraient de « choisir » parmi les lauréats, la ou le candidat(e) le plus apte à correspondre à ses attentes ou à ses besoins.

Revenant sur le principe de classement par ordre de mérite, le rapport s'inspire du (mauvais) modèle proposé par les concours de la FPT, qui laissent l'employeur seul juge du recrutement sur le poste proposé (avec le risque d'imposer demain à l'État le triste exemple des « reçus-collés » qui bien que lauréats d'un concours, ne sont pas recrutés et peuvent ainsi perdre le bénéfice de ce succès !)

Revenant sur le principe de recrutement par corps, le rapport préconise également de « simplifier » les concours de l'État en les organisant par niveau et par filière professionnelle. Accentuant ainsi non pas la « professionnalisation » revendiquée, mais au contraire une polyvalence imposée, qui ferait de chaque fonctionnaire un pion déplaçable de ministère en ministère, d'administration en administration sans prise en compte des métiers exercés, des fonctions et de la technicité réclamée, ou des compétences acquises par les lauréats dans leurs domaines spécifiques ; et en les affectant sur des « bassins locaux d'emplois » au gré des fusions, regroupements et dégraisages à venir !

En proposant de « recentrer » les procédures de recrutement autour d'un « nombre réduit de quelques grands concours » (avec des épreuves de « pré-admissibilité ») le



rapport entend aussi « modifier substantiellement » le contenu des épreuves. Mais, sous couvert de lutte contre une sélection « académique », qui d'après le gouvernement, nuirait à la « diversité » des recrutements, le rapport en oublierait presque que la seule référence commune à tous les candidats potentiels reste le parcours scolaire, qui constitue la base commune des connaissances acquises par chacun.

Ce rapport, mal utilisé, peut s'avérer devenir un redoutable cheval de Troie supplémentaire contre les statuts, la fonction publique de carrière et les règles d'équité et d'égalité qui en régissent les concours d'accès !

MICHEL ANGOT

Plan social

160 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État sont annoncées de 2009 à 2012.

Le projet de loi, boîte à outils du plan social en préparation, devrait être examiné par le conseil supérieur le 18 mars. Il est présenté comme devant faciliter la mobilité des fonctionnaires mais traite davantage de mobilité contrainte et veut permettre de réaffecter chacun au gré des restructurations ministérielles, au mépris du sens que les personnels donnent à leur travail, de leur fierté des missions rendues dans l'intérêt général.

Dans le même temps, le projet approfondit l'individualisation de la rémunération et introduit dans la fonction publique le recours aux agences d'intérim. Il élargit les cas de recours aux contractuels. Globalement inacceptable.

Dialogue social

Les négociations sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique se sont ouvertes le 21 février dans un contexte de signatures partielles et minoritaires sur un accord salarial éclaté en six volets.

La FSU a dénoncé cette méthode. Elle a dit sa volonté d'avancer dans la définition de règles fondées sur des principes : celui d'élections professionnelles dans lesquelles toute organisation syndicale peut se présen-

ter, celui d'accords majoritaires, celui du respect du droit de grève et du droit syndical.

Le document remis pour l'ouverture de la négociation ne répond pas à l'ensemble de ces exigences et ne reflète que partiellement la synthèse des travaux préparatoires de l'automne.

Deux nouvelles réunions sont programmées les 26 mars et 10 avril. Le gouvernement devra rompre avec les pratiques qui décrédibilisent la négociation.

Le médiateur de la

Le Médiateur de la République, garant de l'accès aux droits et membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), est nommé en conseil des ministres pour un mandat unique de six ans. Il est irrévocable et inamovible. Le 12 février 2008, Jean-Paul Delevoye rendait public son rapport annuel.

Créée en 1973, l'Institution du Médiateur de la République est une autorité indépendante au service des citoyens,



Une autorité indépendante au service des citoyens.

personnes physiques ou morales pour améliorer leurs relations avec l'administration et les services publics. Elle traite les litiges au cas par cas, vérifie

si l'organisme objet d'une plainte s'est ou non conformé à la mission de service public dont il a la charge, relève les dysfonctionnements et rétablit les droits du requérant. Lorsqu'une décision administrative, pourtant conforme à la règle de droit, vient heurter les droits de la personne, le Médiateur de la République dispose d'un pouvoir de recommandation en équité. Il peut également faire usage de son pouvoir d'injonction lorsque l'État ne se conforme pas à une décision prise par la justice en faveur des administrés. Le Médiateur de la République est également doté d'un important pouvoir de proposition de réformes qui lui permet de contribuer à l'amélioration des procédures administratives et de la législation pour que le droit soit adapté aux évolutions de la société et que cessent les iniquités. Il dispose d'un budget de près de 11 millions d'euros.

En 2007, le médiateur, les services centraux et les 275 délégués (375 lieux d'accueil du public) ont traité 65 077 affaires (+3,58% par rapport à 2006). Soit 29 914 demandes d'information et d'orientation, toutes traitées par les délégués, et 35 163 réclamations dont 6 716 ont été traitées par les services centraux.

Interroger les politiques

À travers les réclamations ou demandes d'informations reçues par son réseau de délégués, au vu de ses enquêtes, interventions et propositions de réformes le médiateur est amené à interroger les politiques : « Pourquoi engager des dépenses considérables dans la répression et la détention si celle-ci ne conduit pas à la réinsertion? Pourquoi dépenser des milliards d'euros dans l'assistance quand cela revient à maintenir des situations de dépendance sociale contraires à la dignité? Quand l'Homme n'est plus la « seule quelle qui vaille », quand cette préoccupation n'est plus au centre des politiques publiques, alors la violence et la contestation de toute loi et de toute règle collective risquent de l'emporter sur le contrat social. »

S'il constate, et regrette que les citoyens soient passés d'une « adhésion aux idéaux du collectif, à un consommateur consommant des droits » il déplore que certains dysfonctionnements du service public deviennent intolérables quand ce sont les plus fragiles de nos concitoyens qui les subissent. Il regrette que l'évaluation des politiques publiques se fasse trop souvent sur les seuls critères budgétaires et économiques plutôt que sur des critères qualitatifs. Qu'on ne mesure pas le sentiment d'injustice ressenti à tort ou à raison et qui est créateur de violences. Même si les services publics ont fait des efforts considérables d'adaptation et d'amélioration qu'il salue. De même « La façon qu'ont certaines administrations de recruter et de payer leurs contractuels ou stagiaires n'est en aucune façon exemplaire. Pas une entreprise en France n'échapperait à la condamnation si elle adoptait les mêmes pratiques! »

Maisons départementales des personnes handicapées : les dysfonctionnements

Deux types de difficultés ou dysfonctionnements ont été repérés dans les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

- Premier problème soulevé : la question du transfert des moyens, notamment en personnel, des ex-Cotorep et des ex-CDES vers les MDPH. Le refus de mettre à disposition d'office, puis de détacher ces agents (comme cela a été pratiqué pour les TOS) a entraîné des refus caractérisés de collaboration et de mutation d'un nombre important des personnels des ex-Cotorep et ex-CDES.

- Les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) ne fonctionnent pas de manière satisfaisante. Les magistrats, le plus souvent retraités, n'ont pas de formation particulière et doivent non seulement assurer des

audiences, les préparer, mais aussi rédiger les jugements. Fait important : ils acceptent d'assurer un service de justice dans un quasi-bénévolat : ils bénéficient de « vacances » de 94 euros, soit 85 euros, charges déduites, pour environ dix heures de travail...

Enfin, le rapport souligne les sous-effectifs notoires de certains TCI et la pénurie de locaux. Ainsi, si l'on compte autant de formations de jugements à Orléans qu'à Lille, on en dénombre vingt-huit à Marseille pour dix-sept à Paris, dont seulement douze effectives. Il mentionne également à ce titre la complexité des démarches administratives à entreprendre pour les personnes handicapées, afin d'obtenir les pièces médicales indispensables à l'instruction de leur affaire auprès des médecins-conseils.

République

Les personnes handicapées peinent encore à faire reconnaître leurs droits.

© MUCCHIELLI/NAJA

Des propositions de réformes

Le travail du médiateur se traduit souvent par des propositions de réformes. En 2007, 27 propositions ont été satisfaites, 2 ont été refusées et 10 sont en cours d'instructions. Jean-Paul Delevoye se félicite d'ailleurs de l'excellent travail fait avec les commissions parlementaires. Comme il considère que « L'un des grands enjeux des années à venir sera le rétablissement d'un « bien vivre ensemble » dans nos sociétés. » entend par ses observations, ses recommandations, ses analyses contribuer à la « défense de la dignité et du respect de la personne humaine, qui doit être au Cœur de toute politique publique. » Vaste programme !

JEAN-MICHEL DREVON



>> en savoir +

• www.mediateur-republique.fr

3 questions à Jean-Paul Delevoye

« Les réclamations que je reçois sont la source des réformes que je propose ».

On dit souvent que le Médiateur de la République est une « vigie » ?

La vigilance ne peut s'exercer qu'en restant ancrée dans la réalité. Grâce à mon réseau de délégués présents sur tout le territoire, je reste au contact du quotidien des citoyens. Les réclamations que je reçois sont d'ailleurs très souvent la source des réformes que je propose, car au-delà d'une situation individuelle, elles peuvent faire émerger un problème plus global. C'est donc grâce à l'indépendance du Médiateur et aux synergies développées que je peux jouer pleinement mon rôle d'interface entre les politiques, qui décident, et les citoyens, qui vivent la réalité de ces décisions. Et pour engager le débat préalable à toute proposition, je mets en réseau les différents acteurs de la vie politique, économique, sociale, universitaire, associative.

Comment travaillez-vous avec les ministères et comment pesez-vous sur les débats parlementaires ?

En coopération entière, par des relations de travail continues. Je dispose en effet de correspondants attirés au sein de chaque ministère avec lesquels le dialogue est donc direct et permanent. J'entretiens aussi de nombreux contacts avec les parlementaires afin de participer au plus près aux débats, ou alors pour faire aboutir ces débats sur des propositions que je fais par le dépôt d'amendements. Par ailleurs, je suis auditionné régulièrement par les commissions des Assemblées et je participe à chaque mission d'étude consacrée aux thématiques sur lesquelles je me bats.

Quels rapports entretenez-vous avec la société civile ?
La notion de réseau est ici



Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République.

centrale. Réseaux syndicaux, associatifs ou universitaires, je souhaite que l'Institution du Médiateur de la République soit un lieu ouvert au dialogue entre des acteurs différents, mais tous animés de la même envie : faire bouger les lignes pour les causes justes. C'est aussi pour faciliter ce dialogue et améliorer ma force de proposition que j'ai décidé de signer, dès qu'il me le semble utile, des protocoles d'accord avec certains organismes. J'ai enfin tenu à créer des réseaux universitaires, afin de bénéficier d'expertises et d'études juridiques approfondies sur certaines thématiques pour apporter aux décideurs politiques des propositions concrètes à l'amélioration du quotidien des citoyens.

Le compte n'y est pas

0,8 % d'augmentation... autant dire que le gouvernement impose aux fonctionnaires une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat, l'inflation étant largement supérieure à ce taux (2,6 %). Les augmentations générales représentent moins de neuf euros par mois en moyenne pour un agent de catégorie C.



© TANGUY CADIEUNAJA

Les mobilisations de novembre et janvier ont cependant contraint le ministre à faire évoluer ses positions sur un certain nombre de points, notamment par de nouvelles mesures dans l'action sociale (logement, restauration, transport), et

l'ouverture d'un chantier sur la « reconstruction de la grille » (mais à mettre en relation avec le projet d'une fonction publique de métier). Le principe de la « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (GIPA), sorte de filet de sécurité permettant un rattrapage tous les 4 ans pour les carrières bloquées, a été étendu. Conscient qu'aucun accord global n'était possible, le gouvernement a procédé à une sorte de « vente par appartements » de son projet, en le présentant sous la forme de 6 volets distincts (action sociale, comptes épargne temps, point d'indice, carrière, GIPA et méthodologie).

La CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC ont signé quatre volets sur six, la CFTC cinq. FO a décidé de ne signer que le volet « action sociale ». Solidaires, la CGT et la FSU ont décidé de ne signer aucun des volets proposés par le gouvernement, considérant, pour la FSU, que ce texte « pérennise durablement les mécanismes qui contribuent à une paupérisation continue des rémunérations ».

Au final, le volet le plus important (le point d'indice) n'aura été signé par aucune organisation.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Après le 24...

Après les mobilisations réussies des 20 novembre et 24 janvier, quelles suites donner ?

Si aucune organisation n'a signé - contrairement à ce que certains titres de la presse laissaient entendre - le volet « salarial » du protocole sur le pouvoir d'achat dans la fonction publique, à ce jour, il n'y a pas encore de nouveau rendez-vous unitaire. Il est vrai que le calendrier n'y aide pas : entre les échéances municipales, les mobilisations dans le secteur de l'éducation nationale et celles à venir sur les retraites, la fenêtre est étroite. La FSU a cependant décidé de prendre contact avec les autres organisations de la Fonction Publique afin d'examiner les initiatives à prendre pour continuer à maintenir la pression.

Laïcité

Il persiste et signe. Sa conseillère en rajoute sur ces pauvres sectes injustement mises à l'index. Les réactions aux provocations de Latran, de Ryad et maintenant de Paris se construisent sans passion mais avec sérieux. Ce sérieux qui semble tant manquer du côté de l'Élysée. La FSU s'étant exprimée fortement, une unitaire très large s'est constituée et une pétition est en ligne sur www.appel-laique.org, qui a déjà recueilli plus de 130 000 signatures. La FSU entend bien non seulement réagir à chaque fois que nécessaire mais surtout assurer la vigilance indispensable face à toute tentative de remise en cause de la loi de 1905.

> SERVICE PUBLIC

Mobilisations pour l'intérêt général

Les éclusiers du service de navigation de la Seine sont en grève depuis une semaine à l'appel de leurs syndicats CGT et SUP-Equip'-FSU contre la remise en cause de leurs conditions de travail. Ils demandent notamment l'augmentation des moyens humains du service de navigation pour assurer la continuité du service public sans condamner les agents à une mobilité forcée pour l'organisation des remplacements des absences et par une revalorisation des primes de l'ensemble des personnels. La réouverture forcée des écluses le week-end dernier par réquisition des agents constitue une atteinte inadmissible au droit de grève

et ne répond en rien aux questions. Les syndicats de l'environnement et de l'équipement ont appelé le 6 mars à une journée nationale de manifestations pour s'opposer au rouleau compresseur de la RGPP (révision générale des politiques publiques) au MEDAD (ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables). En jeu le maintien d'un réseau de services territoriaux de proximité, le refus d'un regroupement en préfecture et la défense des missions et des métiers y compris au regard des ambitions affichées lors du Grenelle de l'environnement.

J.-M. D.

> ACTION

Ne nous en fichons pas...

SCONET, Base élèves... les fichiers informatisés dans l'Éducation Nationale vont au-delà de ce que nécessite la gestion des établissements scolaires. Devant les risques pour les libertés publiques et la vie privée, un collectif d'organisations et d'associations (dont la FSU, la Ligue des droits de l'homme...) a lancé une pétition demandant « l'arrêt de toutes les expérimentations en cours » et, pour les dispositifs existants, « que toutes possibilités de centralisation, d'interconnexion et de partageabilité des données nominatives soient exclues ». www.nosenfantssontfiches.org

Mars : des giboulées



© TANGUY CADIEUNAJA

Ce mois de mars s'annonce comme un mois de luttes. Près de 600 chercheurs, directeurs de laboratoire et membres d'instances scientifiques, se sont réunis le 4 mars à Paris, au Collège de France, pour discuter des réformes en cours et notamment du risque de démantèlement du CNRS. Une manifestation a également été organisée devant le ministère de la recherche à l'appel d'une quinzaine de syndicats et d'associations de l'enseignement supérieur et de la recherche pour dénoncer leur « manque de moyens financiers » et « l'absence de recrutements sur des postes statutaires ».

Le 12 la FSU organise un colloque national contre la précarité. Table-rondes, délégations dans les différents ministères et auprès des parlementaires.

Dans l'Éducation la semaine du 17 au 20 mars va être marquée par de nombreuses initiatives. Le 18 mars les syndicats du second degré, de la FSU mais aussi de la CGT, de FO et de Solidaires appellent à une première journée de grève contre les milliers de suppressions de postes, le recours massif aux heures supplémentaires et les préconisations du rapport Pochard. Dans le premier degré

c'est le mercredi 19 que se rassembleront les personnels pour dénoncer les projets de carte scolaire et les annonces présidentielles et ministérielles sur les programmes et l'évaluation des écoles. Une manifestation nationale est en préparation pour mi-mai.

Le 29 la FSU avec la CGT et Solidaires appelle à une importante journée de manifestations inter professionnelles pour défendre notre système de retraites après une journée de manifestation des retraités le 6 !

Il est particulièrement important que chacun, dans son secteur de responsabilité, contribue à la réussite de ces initiatives qu'il faut mettre en perspective afin de poser la question de la construction d'un mouvement d'ampleur, aussi unitaire que possible. L'enjeu? Être capables de contrer les régressions dont le Premier ministre nous promet d'ores et déjà qu'elles vont s'accélérer après les municipales mais aussi de faire vivre des propositions qui répondent à la fois aux attentes des personnels et aux besoins de notre société. C'est pour relever ce défi qu'en mars et au delà la FSU entend bien jouer tout son rôle.

JEAN-MICHEL DREVON



© NETANGENAJA

Le site Note2be.com condamné

La FSU se félicite de la décision du tribunal de grande instance enjoignant à la société note2be.com de suspendre sur son site « l'utilisation de données nominatives d'enseignants aux fins de leur notation et de leur traitement ». Il répond ainsi sans ambiguïté à la requête formulée par la FSU, le SNES et le SNEP et donne raison à l'indignation exprimée par des milliers de collègues. La liberté d'expression des jeunes n'a rien à voir avec la mise en cause publique des personnes et une démarche mercantile qui ignore les droits légitimes des enseignants. C'est ce qu'a rappelé le juge en se fondant sur des principes qui honorent notre droit et notre conception du respect des personnes.

La commission Pochard

Le rapport de la commission Pochard sur la « redéfinition du métier d'enseignant » a été remis le 4 février avec 2 mois de retard, au ministre de l'Éducation nationale.

Alors qu'il est présenté comme un travail d'experts indépendants, on est frappé à la lecture du rapport de

les emplois publics et les rémunérations des fonctionnaires. Ainsi propose-t-il tous les outils pour permettre la mise en œuvre des 80 000 suppressions d'emplois programmés dans l'éducation d'ici 2012; et ses propositions en terme de salaires comme de carrière écartent toute revalorisation globale, recommandent l'individualisation des rémunérations et le travailler plus pour gagner plus.

Premier degré ?

Le deuxième élément frappant est l'impasse quasi totale faite sur le premier degré. Si le rapport rappelle des éléments connus sur la situation des écoles et des professeurs (conditions d'enseignement parmi les moins favorisées en Europe, nombre moyen d'élèves par enseignant nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE) la commission semble ignorer les multiples aspects des missions des

enseignants des écoles; la diversité des fonctions ne fait l'objet d'aucune étude et le rapport ne dégage aucun bilan approfondi de la création du corps des professeurs des écoles.

L'essentiel concerne donc le second degré avec un troisième sujet d'étonnement: la vie des établissements se réduit aux seules relations entre le chef d'établissement et les personnels enseignants titulaires: l'existence des autres personnels, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, infirmières, assistants sociaux, personnels administratifs, ouvriers de service... est totalement ignorée tout comme celle des milliers de personnels précaires !

L'autonomie des établissements

Pour mieux faire réussir les élèves, la commission propose un remède miracle: l'autonomie des établissements. Si pour la FSU, des marches d'initiatives doivent être données aux établissements pour la mise en œuvre de projets décidés par les équipes, la conception de l'autonomie par la commission est tout autre. Les établissements seraient rendus largement libres de leur organisation interne dans le cadre de contrats négociée avec l'autorité locale. Les horaires des élèves annu-
lisés par discipline, ne seraient plus intégralement contraints pour laisser une marge de choix aux établissements en fonction de leur projet, les ambitions se résumant, au collège, à l'acquisition du socle commun et la préparation d'évaluations standardisées du type PISA. Au lycée, priorité serait donnée aux questions d'orientation. Dans un contexte de mise en concurrence des établissements avec la suppression de la carte scolaire, on peut craindre qu'une telle organisation ne conduise qu'au renforcement des inégalités.

Les conditions d'exercices du métier

Les missions des enseignants (élargies à la vie scolaire et l'orientation)



L'unité du métier et la vérification de la qualification des enseignants sont ignorées.

la commission Pochard par le fait qu'il s'inscrit pleinement dans les choix politiques du gouvernement sur

Ils ont dit

Xavier Darcos « *Le temps de la décision, sera en effet celui du livre blanc qui rassemblera les propositions du gouvernement* ». « *Je me donne trois mois pour parvenir à en définir le contenu et à le discuter avec les syndicats* ». « *J'aurai à Cœur, naturellement, d'approfondir les grands thèmes ouverts par la commission Pochard* »

SE-UNSA « *si certaines ébauches de solutions sont intéressantes, d'autres n'échappent pas aux contradictions* »

SGEN CFDT « *nous considérons que le livre vert reste un livre ouvert qui renferme les éléments permettant une vraie négociation* »

SNUPDEN FSU (personnels de direction) « *Les notions de performance et surtout de concurrence me semblent nocives pour le service public d'éducation* » « *Ce n'est*

pas l'invention des "flexiprofs" qui améliorera le fonctionnement des EPLE » « *Nous deviendrions aussi les évaluateurs des enseignants. Les sources de conflits avec les enseignants vont se multiplier. Quant aux modalités concrètes d'organisation...* »

Ce sont les établissements « *cellules vivantes du système scolaire* » qui, seraient le mieux à même de faciliter la réussite scolaire à condition de leur donner plus d'autonomie. Quelle autonomie? La contractualisation en cours avec des objectifs à atteindre sans moyens supplémentaires? ... qui pilotera cette autonomie? Le chef d'établissement exécutif du conseil d'administration? Les personnels de direction seront-ils mieux aidés dans leur travail quotidien pour se consacrer davantage à ces tâches?

© YVES TRÉVIERS/ALAJA



© YVES TRÉVIERS/NAJA

et leurs conditions d'exercice seraient définies localement. L'unité du métier et la vérification de la qualification des enseignants sont ignorées au profit d'une individualisation extrême des situations au travers du profilage et de la différenciation à l'infini des types de postes (le rapport prône notamment la bivalence pour les enseignants affectés en collège et tout particulièrement en zone d'éducation prioritaire). Les enseignants seraient davantage contrôlés, évalués « afin d'observer s'ils accomplissent bien toutes les activités liées au projet d'établissement ». Le chef d'établissement aurait à charge de « déterminer la rémunération de diverses activités » par le biais de primes, d'heures supplémentaires ou de décharges.

Ce rapport ne peut servir de base à une négociation sur la revalorisation du métier tant il est hors sujet. La FSU souhaite que le ministre de l'Éducation Nationale en prenne conscience et ouvre enfin de vraies négociations prenant en compte les attentes des personnels et les propositions de leurs représentants dans l'intérêt du service public et donc des jeunes. Réponse prochainement avec l'ouverture de discussions avant la publication du livre blanc du ministre attendu pour le printemps.

CLAUDIE MARTENS

3 questions à Jean-Claude Lafay « Quelques idées fixes »

Le rapport Pochard recommande de laisser une plus grande autonomie aux établissements en ce qui concerne leur organisation pédagogique ; quelle est votre position sur cette question ?

Les établissements auraient besoin, pour remplir leur mission de service public, d'une vraie marge d'autonomie et d'une vraie responsabilité en matière de projet et d'organisation pédagogiques. Cette conviction nous oppose à ceux qui veulent agir sur les prérogatives des personnels de direction. Encore faut-il que le droit reconnu aux Conseils d'administration de délibérer sur cette autonomie entre dans la réalité, et pour cela qu'une part significative de moyens horaires soit enfin garantie, avec un engagement, dans la durée, des pouvoirs publics.

Cette autonomie concernerait aussi la définition du

service des enseignants en lien avec le projet d'établissement. Cela vous paraît-il souhaitable et réalisable ?

Le débat sur l'« annualisation » se focalise sur ce qui, pour nous, ne peut pas en relever : l'idée de services d'enseignement variables sans autre référence stable que l'année ne nous paraît gérable ni pour les enseignants, ni pour les élèves, ni réalisable dans le cadre scolaire. La prétendue rigidité des services est hors sujet : les grilles « hebdomadaires » intègrent déjà des variations pour raisons pédagogiques ou de projet, surtout en lycée.

D'une manière plus générale quelle est votre appréciation du rapport Pochard ?

Le rapport Pochard n'est pas sans intérêt - concernant l'enjeu, les projets, la responsabilité, l'autonomie, la reconnaissance du travail des enseignants en dehors des cours. Mais nous



Jean-Claude Lafay, membre du bureau national du SNPDEN-UNSA (Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale).

contestons ses idées fixes : obsession d'une redistribution des responsabilités et des pouvoirs dans l'établissement, de l'« annualisation » des services d'enseignement, des vertus de la concurrence en matière éducative : positions dangereuses et purement idéologiques.

Demandez le programme !

Comme annoncé, la refondation de l'école primaire passe par la case « programmes ». Avec 2 heures hebdomadaires de moins dès septembre 2008, il y avait urgence. Curieusement, le projet qui vient d'être présenté est loin d'alléger les contenus : censé opérer un recentrage sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, avec une augmentation relative du nombre d'heures consacrées aux maths et au français), il ajoute certains enseignements (comme l'histoire des arts, particulièrement chère à Xavier Darcos ou 1 heure d'EPS par semaine), sans rien enlever par ailleurs. Écrits dans la plus grande opacité, sans aucune concertation avec les représentants des personnels, les associations de parents d'élèves, les mouvements pédagogiques, ces programmes tiennent en 30 pages et sont « lisibles par tous » conformément aux vœux du ministre. Ils sont aussi marqués par une conception rétrograde de l'école et des apprentissages, avec un retour évident à une école du passé : exit la poésie et la production de textes pour revenir à la récitation et la rédaction. Quasiment disparue, la littérature jeunesse, pour les cycles 1 et 2... Le français se décline en grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaires juxtaposés. Quelle différence ? Des décennies de réflexions, de recherches pour faire évoluer des pratiques, parce que

les bonnes vieilles méthodes, justement, ça ne marche pas pour faire réussir tous les élèves ! Transformer l'éducation civique en « instruction civique et morale » qui doit s'appuyer sur des adages, préconiser le vouvoiement de l'enseignant dès le CP, se lever lorsqu'on entend la Marseillaise... que de modernité !

La liberté pédagogique reste paraît-il entière, mais devant l'ampleur des programmes, et compte tenu du temps imparti, on voit mal comment faire... En effet, s'il est affiché un recentrage sur les fondamentaux (8 à 10 heures en français selon les classes, 5 heures en maths), avec une heure de sport en plus (soit 4 heures par semaine), il ne reste que 5 heures en cycle 2, et 7 en cycle 3 pour couvrir tous les autres domaines : histoire, géographie (qui compte désormais l'éducation au développement durable), instruction civique et morale, sciences, éducation artistique (musique, arts plastiques), mais aussi langues vivantes étrangères, informatique, et histoire des arts... dont la progression vous indique qu'il faudra distinguer « soie d'Europe et d'Asie, cristal de Baccarat, verre de Murano, ou, pour la haute couture, une robe des années 20 et une des années 60 ». Un programme taillé sur mesure pour briller plus tard dans les salons ?

MARIANNE BABY

L'idée de Nicolas Sarkozy, de « confier la mémoire » d'un enfant juif mort dans la Shoah à chaque élève de CM2 est désormais enterrée, après avoir suscité de très vives critiques. « Inimaginable, insoutenable, dramatique, et surtout injuste » pour Simone Weil, « pas praticable » par Claude Lanzman, cette injonction faisait preuve, à minima, d'une méconnaissance totale du travail mené dans les écoles, « l'extermination des juifs et des tziganes par les nazis » étant au programme d'histoire du cycle 3 depuis 2002. Le ministre de l'Éducation nationale a chargé Hélène Waysbord-Loing, inspectrice générale et directrice de la Maison d'Izieu (Ain) d'une mission pédagogique. Celle-ci devrait permettre en particulier « la mise à disposition (...) de documents de référence et d'un inventaire de toutes les sources disponibles pour faciliter le travail des enseignants ».



© NETANGE/MAJIA

Le samedi matin supprimé

Après l'annonce, unilatérale, par Xavier Darcos, de la suppression du samedi matin dès l'an prochain à l'école primaire, des discussions sur le fonctionnement des écoles, les horaires des élèves et les services des enseignants se sont déroulées au ministère pendant plusieurs semaines avec les organisations syndicales (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT).

L'horaire hebdomadaire des élèves passe de 26 à 24 heures, le service des enseignants reste de 27 heures, et les deux heures de classe disparues sont affectées à l'aide aux élèves en difficulté, en organisant des groupes d'aide le soir après la classe, voire sur la pause méridienne. Si les deux autres syndicats ont apposé leur signature au texte final, pour le SNUipp, les choix opérés, cumulés à un budget restreint qui va aggraver les conditions de travail dans les écoles, ne permettent pas une transformation de l'école propre à mieux faire réussir tous les élèves.

Le SNUipp, conformément à ses engagements, a consulté la profession et arrêtera sa décision lors de son prochain conseil national. Maintenant, sur le terrain, la mise en œuvre du dispositif va se heurter aux très nombreux problèmes d'organisations, d'emplois du temps, de cadrages, et aux inégalités entre écoles.

Comment Fillon nous retraite



© NAJA

Le passage aux 41 annuités est-il inéluctable ?

C'est l'objectif du gouvernement.

La FSU, avec d'autres, entend bien au contraire faire du rendez-vous de 2008 un temps fort de mobilisation pour des choix solidaires.

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Claudie Martens.

Avec l'allongement de la durée de cotisation, portée à 40 ans pour tous au nom de l'équité, et avec l'objectif de 41 en 2012, le gouvernement actuel comme le précédent, prétend toujours vouloir « sauver les régimes par répartition ». Après le privé en 1993, les fonctionnaires en 2003, les régimes spéciaux fin 2007, l'« équité » est réalisée ! Fillon peut envisager son rendez-vous avec le même un objectif pour tous : un nouvel allongement de la durée de cotisation.

Mais contrairement à leurs affirmations, la baisse des taux de remplacements programmée par les réformes Balladur et Fillon décrédibilise la protection offerte par ces régimes, (une enquête récente menée par la CGT montre que pour la première fois, les jeunes semblent privilégier l'épargne personnelle pour leur retraite) et prépare donc la voie au développement de l'assurance privée et de la rente.

Esquivant le débat sur le fond, ils entretiennent avec l'aide des médias un catastrophisme ambiant. Excluant d'accroître les financements des régimes par répartition, les gouvernements de 1993, 2003 et 2008, prétendent maintenir le niveau des pensions en incitant à travailler plus longtemps par des pénalités financières.

Mais cette politique qui s'affiche au nom du « bon sens » (on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps) ignore la réalité du travail et de l'emploi, la dureté des fins de carrière, ignore les effets de l'entrée plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle et l'impact du chômage, de la précarité et des carrières particulières des femmes. En réalité, c'est la baisse des pensions qui est le véritable objectif des réformes en cours. Pour éviter la paupérisation des retraités que l'on voit se développer notamment au Royaume-Uni, il faut augmenter les financements pour garantir leur niveau de vie. Il y a deux façons de le faire : soit par l'épargne personnelle, l'assurance-vie, et l'accumulation de patrimoine pour ceux qui en ont les moyens, profilant une société encore plus inégalitaire et que nous refusons, soit par un financement solidaire accru des régimes par répartition : pour la FSU il s'agit évidemment d'un choix de société. Ce choix suppose d'accroître le financement des régimes grâce notamment à une répartition plus juste des richesses créées, et de penser de nouveaux droits pour prendre en compte les évolutions sociales.

La mobilisation qui se prépare pour le 29 mars avec la CGT, la FSU et Solidaire, est donc déterminante. Elle doit rassembler actifs et retraités, jeunes et anciens, autour de revendications qui permettent d'assurer à chacun une retraite décente. La réussite de cette première étape est une condition indispensable de l'élargissement de la mobilisation. La FSU doit mener campagne, et favoriser l'émergence de débats publics, pour que les arbitrages entre différents choix soient discutés et non occultés, que le coût des mesures de justice sociale et d'équilibres intergénérationnels soient estimés, afin que les choix soient faits en connaissance de cause.



Le 6 mars dernier, les retraités ont manifesté pour leur pouvoir d'achat.

Quinze ans de réf



Depuis la première réforme Balladur en 1993, à la fin de l'année dernière, les réformes du régime de retraite se sont succédées, allongeant la durée du travail et limitant de montant des pensions. 2008 sera l'année d'une nouvelle réforme.

Dans le public

La loi Fillon a consisté, au nom de l'équité avec les salariés du privé, à allonger la durée de cotisation des fonctionnaires, la faisant passer de 37,5 à 40 annuités.

S'y sont ajoutées notamment la décote, et l'indexation des pensions sur les prix. Grâce à la bataille menée en 2003 le calcul sur le dernier traitement a été maintenu, malgré une tentative de passage aux 3 dernières années.

Dans le privé

Pour les salariés du privé, l'essentiel des dégradations de la loi Balladur de 1993, repose sur la détermination du

saire de référence, en particulier le passage des 10 aux 25 meilleures années. On ne peut prétendre solidariser public et privé par une revendication exprimée seulement en terme de nombre d'annuités.

Ces nouvelles modalités défavorisent d'abord les carrières courtes ou discontinues à cause du chômage et de la précarité, de l'éducation des enfants assumée par les femmes, et de l'allongement des études.

L'illusion du libre choix

La « retraite à la carte » prônée par Sarkozy nie ces réalités et laisse croire que le libre choix de chacun est seul en jeu, masquant les inégalités face à la retraite, et le fait que certains peuvent

Le détail des réformes



© NETANGENAJA

assumer un départ parce que possesseurs d'un patrimoine, ou peuvent rester parce que leur travail est plus valorisant. En fait, la majorité n'a pas le choix. La pénibilité, comme le refus des entreprises de maintenir les « seniors en activité », entraînent des départs en retraite avant d'avoir atteint un taux plein, et donc la baisse des pensions.

D'ailleurs, la CNAV a mis en évidence que les salariés partaient en fait de plus en plus tôt. Le succès des retraites anticipées (avant 60 ans) pour carrières longues est révélateur: les salariés, notamment ceux qui ont les conditions de travail les plus difficiles, cherchent à partir le plus vite possible.

C'est pourquoi il faut clairement réaffirmer que l'argument de l'allongement de la durée de cotisation sert à masquer le véritable objectif, qui en l'absence de tout effort de financement supplémentaire, est la baisse du niveau des pensions. Celle-ci est déjà en œuvre: les taux de remplacement passent en dessous de 70 %.

● **1993** : c'est par décret que le Premier ministre Balladur réforme le régime général d'assurance vieillesse, réforme étalée sur 15 années avec trois mesures principales:

- l'allongement progressif de la durée de cotisation de 37,5 à 40 annuités;
- le passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul du montant de la retraite.
- l'indexation de la base de calcul sur les prix au lieu des salaires.

Elle a conduit à l'abaissement du montant de la retraite pour la majorité des salariés mais la progressivité des mesures et le fait que nombre de salariés avaient des « carrières longues » a longtemps masqué la dangerosité de la réforme.

● **1995** : Juppé échoue à mettre en œuvre la deuxième étape, la réforme des régimes spéciaux et celle du code des pensions des fonctionnaires de l'État. Mais le puissant mouvement d'alors n'entraîne pas l'abrogation de la réforme du régime général.

● **2003** : loi Fillon: nouvelle étape de réforme pour tous.

Réforme du régime des retraites des fonctionnaires au nom de l'équité: 40 annuités et décote. L'essentiel des « efforts » est demandé aux fonctionnaires, masquant les dégradations qu'apporte la loi Fillon au régime général.

● **2007** : Sarkozy oppose « les petites retraites » et « les faibles pensions de réversion » aux « privilèges » des régimes spéciaux, « oubliant » que les réformes Balladur et Fillon sont des machines à fabriquer des petites pensions. Toujours au nom de « l'équité », il annonce la nécessité d'aligner les régimes spéciaux sur celui des fonctionnaires.

● **21 novembre 2007** : actualisation par le Conseil d'orientation des retraites des projections économiques et financières.

● **Fin 2007**: réforme des régimes spéciaux: 40 annuités et décote.

● **Premier semestre 2008** : Le rendez-vous sur les retraites est fixé par la loi en 2008 avec l'objectif d'un nouvel allongement de la durée de cotisation qui devrait être portée de 40 à 41 ans de 2008 à 2012, sauf décret contraire.

Un point sera fait sur l'évolution des pensions, notamment sur l'objectif d'un minimum de pension (85 % du Smic net pour une carrière complète au SMIC).

Mais d'autres questions peuvent être abordées par exemple l'équilibre financier des régimes de retraite, la révision du dispositif « carrières longues », la question des avantages familiaux et conjugaux.



© MICCHELLINAJA

Les jeunes et la retraite

Près de neuf jeunes actifs sur dix se disent inquiets lorsqu'ils pensent à leur retraite, selon une enquête réalisée par IPSOS en 2007, pour TBWA Corporate et l'UMR. Il y a de quoi ! La prolongation de la scolarisation provoque une entrée plus tardive dans la vie active ; l'autre source d'inquiétude tient à l'entrée dans l'emploi de plus en plus difficile et chaotique : précarité, successions de contrats à durée déterminés, périodes de chômage, statuts particuliers... Les durées validées à l'âge de 31 ans sont ainsi en diminution pour les générations les plus récentes. Les jeunes savent bien que cela fragilise, à terme, la retraite à laquelle ils pourraient prétendre, même s'ils en ignorent la portée, car avant les réformes, il était assez facile de prévoir sa retraite. Aujourd'hui, les règles se sont multipliées et compliquées, elles individualisent la situation de chacun. Et elles sont appelées à évoluer encore, avec des effets souvent rétroactifs. Le discours gouvernemental est fondé sur l'individualisation : travailler plus... longtemps, et épargner. Les réformes, avec le système de la décote et de la surcote, et qui privilégient les comptes épargne-retraite, se fondent sur ce principe, dont chacun mesure combien il est inégalitaire.

Il est de notre responsabilité de solidariser l'ensemble des générations sur les choix à faire en matière de retraite, en s'efforçant de répondre aux aspirations des jeunes, en travaillant des réponses pour que le système par répartition soit efficace et solidaire, en montrant que parler des retraites, c'est parler d'emploi, de salaires, de qualifications...



© MUCCHIELLI/NAJA

Les propositions



Elles reposent sur des principes : un système par répartition, pour garantir sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations et les professions ; le maintien de la parité de niveau de vie entre actifs et retraités ; l'attachement, pour la fonction publique de l'État, au code des pensions, à la solidarité entre les secteurs public et privé. Pour tous : le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, soit 37,5 annuités pour une retraite complète.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'obtenir de nouveaux droits

Les périodes de formation

L'allongement de la durée des études répond aux besoins de la société mais provoque une entrée plus tardive dans l'emploi. Pour de nombreuses professions, il sera impossible de partir à 60 ans avec une retraite à taux plein. Il faut donc revendiquer la prise en

compte des années d'études, incluant tous les types de formation, y compris l'alternance ou l'apprentissage, et les stages. Pour la FSU, « tant que la décote s'applique, les années d'étude et de formation doivent être validées gratuitement pour la durée d'assurance ».

Les périodes de précarité

Recherche d'un premier emploi, périodes de chômage, temps partiel imposé, reconversion souvent subie, aléas de carrière sont autant d'obstacles pour obtenir une retraite décente, c'est pourquoi toutes ces périodes de précarité doivent être validées pleinement.

Les bonifications pour enfants, réversion, minimum garanti

Les interruptions liées aux enfants (congés parentaux et temps partiels de droit) pénalisent les femmes. Dans la fonction publique, la loi ins-

de la FSU



© NETANGE/ANAJA

Lois Balladur
et Fillon :
des machines
contre les femmes

Les pensions de droit direct sont en moyenne deux fois moins élevées pour les femmes (732 € par mois en 2004) que pour les hommes (1 532 €). En intégrant les droits dérivés (notamment la réversion), les pensions des femmes restent encore inférieures de 38 % à celles des hommes.

Ces inégalités reflètent celles du marché du travail, mais elles ont été accrues par les réformes de 1993 et 2003, qui pénalisent les carrières courtes, le temps partiel, les contrats précaires, majoritairement le fait des carrières des femmes. Celles-ci partent en conséquence à la retraite plus tardivement que les hommes. Pour le Cor, ces inégalités vont perdurer malgré la forte montée de l'activité féminine. Les femmes seules au moment de la retraite sont les plus concernées par les risques de paupérisation.

Dans les différents régimes, des dispositifs ont contribué à réduire la pauvreté des femmes âgées :

- allocation vieillesse des parents au foyer, sous condition de ressources : 33 % des femmes en bénéficient ;
- pension de réversion : touchée par 3,5 millions de femmes, dont 1 million ne perçoit rien d'autre, essentielle pour les générations les plus âgées ;
- bonifications pour enfants : 2 ans par enfant dans le régime général. Dans la fonction publique, 88 % des femmes en bénéficiaient en 2003. La réforme a supprimé les bonifications pour les enfants nés à partir de 2004, et les a encadrées strictement pour les autres.

La remise en cause des avantages familiaux et conjugaux et les modifications de la loi Fillon de 2003 aggravent les inégalités hommes/femmes. Pour la FSU il est indispensable de maintenir ou rétablir une compensation tant que l'inégalité dans l'emploi et la carrière perdure, tout en continuant à réfléchir aux évolutions sociales et aux modifications qu'elles induisent.

vail. Dans le secteur privé, la réponse est souvent une exclusion du marché du travail, niant le droit à l'emploi des salariés les plus âgés.

La FSU demande des négociations sur ce sujet dans la Fonction Publique. L'usure amène nombre de personnels à vouloir « partir dès qu'ils le peuvent », souvent au détriment de leurs droits à la retraite. Si certaines catégories ont la possibilité de partir en retraite à 55 ans, pour la majorité, il n'y a pas prise en compte de la pénibilité, de la dangerosité, des horaires décalés. Ces spécificités doivent donner lieu à des améliorations pendant la période d'activité, mais aussi ouvrir le droit de partir en retraite avant 60 ans. Certaines fonctions ou conditions d'exercice pourraient valoir des bonifications d'annuité. Au-delà des conditions de travail, il faut envisager de nouvelles formes d'exercice des métiers prenant en compte les âges et les expériences acquises, et développer des perspectives de mobilité

Les modalités actuelles de la cessation progressive d'activité (CPA), véritable régression, en terme de droits, de quotité, de rémunération, ne permettent plus cette transition activité/retraite. La FSU souhaite de nouvelles modalités reprenant les aspects positifs de l'ancienne CPA et avançant d'autres propositions pour l'améliorer et l'assouplir, en fonction des besoins.

Accroître les financements

Pour la FSU l'augmentation des financements est indispensable, en répartissant équitablement l'effort. Cela suppose déjà un accroissement de la part de la valeur ajoutée destinée aux salariés.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevées sur les salaires, mais des évolutions dans leur mode de calcul sont nécessaires pour assurer une plus grande justice sociale et favoriser l'emploi. La taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement des régimes de retraites.

taure la prise en compte gratuite des périodes non travaillées dans la limite de 3 ans pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} janvier 2004, mais pas pour les enfants nés avant cette date. La FSU revendique l'extension de cette mesure et le rétablissement des bonifications pour chaque enfant à toutes les femmes sans condition, leur extension pour les enfants nés après 2003, des droits nouveaux pour ceux qui ont élevé seuls leurs enfants. Elle défend l'amélioration des départs anticipés pour les handicapés, l'extension de la réversion au PACS, la revalorisation du minimum de pension garanti, la suppression de la retraite additionnelle par intégration des primes dans le traitement.

Pénibilité, difficulté des fins de carrière

L'intensification du travail, le manque de reconnaissance expliquent l'extension du mal-être au tra-

La Grande-Bretagne, par capitalisation

Au Royaume-Uni, les logiques de privatisation appauvrissent les retraites. Première conséquence, le niveau de celles-ci est inférieur de 10 % au niveau moyen national des revenus.

Si les retraités européens ont encore aujourd'hui un niveau de vie proche de celui de l'ensemble de la population, ce n'est pas le cas au Royaume-Uni où il est inférieur de 10 % au niveau moyen national. Pas loin de 20 % des retraités britanniques vivent en deçà du seuil de pauvreté. Et dans les grandes surfaces, il n'est pas rare de voir des sexagénaires et même des septuagénaires en uniforme, dans les rayons ou postés aux caisses. 10,4 % des retraités poursuivent une activité à temps partiel pour compléter une pension insuffisante.

Cette situation résulte très largement de la faiblesse des dépenses publiques liées à la vieillesse. Le Royaume Uni possède un système de retraites à deux niveaux ; un régime de base garantissant une couverture minimale de 480 euros par mois complété par un régime complémentaire obligatoire pour lequel les salariés ont le choix entre un régime public par répartition (30 % des salariés) et des régimes de retraite privés par capitalisation orga-

nisés par l'entreprise (pour 37 % des salariés) ou par cotisation individuelle à un fond de pension (pour 17 % des salariés).

La part des pensions publiques a été fortement réduite depuis les vingt dernières années, les gouvernements favorisant les dispositifs privés. Mais l'épargne retraite par capitalisation n'est pas financièrement accessible à tous les Britanniques. La moitié de la population active n'épargne pas assez pour avoir une retraite solide et 8 millions de Britanniques ne cotisent à aucune caisse de retraite. Ce système est ainsi source de pauvreté et d'inégalités. Le TUC (Trade Union Congress : syndicat Britannique) a mené campagne sur ce thème en montrant, que l'écart entre les retraites des dirigeants (qui se sont accrues de 15 % en 2006) et celle de leurs salariés s'était de nouveau creusé. L'étude montre que la plupart des dirigeants peuvent prendre leur retraite à 60 ans à taux plein alors que leurs salariés doivent attendre 65 ans.

Sans modifier l'architecture générale du système de retraite, le gouvernement travailliste a engagé une réforme en 2006 aboutissant à un recul substantiel de l'âge de la retraite mais aussi à une diminution des durées de cotisation ouvrant droit aux pensions publiques elles-mêmes légèrement revalorisées. Pour autant, la question des inégalités reste entière notamment entre les plus vulnérables dépendant de l'aide sociale et souvent exclus du marché du travail et les salariés couverts par des régimes d'entreprises ou par des fonds de pension individuels dont les secousses financières ont par ailleurs souligné l'instabilité. C'est sur la question du degré et des formes d'engagement des entreprises que se polarise aujourd'hui le débat.

Sources :

1. Chronique internationale de l'IRES - N° 109 - novembre 2007
2. Le niveau de vie des retraités en Europe Cleirppa juin 2006.



« 24,8 milliards d'euros en 2020 »

Le Conseil d'orientation des retraites a préparé « le rendez-vous de 2008 » : actualisation des projections et analyse des sujets à aborder.

Dans quelle perspective le COR a-t-il travaillé en 2007 ?

La loi de 2003 sur les retraites présente l'originalité judicieuse de prévoir des rendez-vous tous les quatre ans, destinés à faire le point sur les régimes de retraite en fonction des données démographiques, économiques, financières et sociales. Le premier est prévu cette année.

Dans cette perspective, le gouvernement a transmis au parlement le 31 décembre dernier un rapport, qui s'appuie très largement sur les enseignements du 5^e rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », paru en novembre et qui prolonge les travaux et réflexions contenus dans le précédent rapport du COR (« Retraites : questions et orientations pour 2008 », janvier 2007). Ce 5^e rapport actualise en particulier les perspectives financières et fournit les éléments d'appréciation et de pilotage du système de retraite.

Les nouvelles publications de l'INSEE et l'évolution récente des comptes de la CNAV ont en effet conduit le COR à actualiser ses projections à long terme. Que prévoient ces projections désormais ?

La dégradation des comptes des régimes serait particulièrement forte dans les prochaines années. Le besoin de financement du système de retraite passerait de 4,2 milliards d'euros en 2006 à 24,8 milliards d'euros en 2020 (horizon de la réforme de 2003) et représenterait près de 70 milliards d'euros en 2050. Par rapport aux précédentes projections réalisées en 2005, ces perspectives sont plus dégradées à l'horizon 2020, en raison de la révision à la hausse du besoin de financement du régime général, mais améliorées à l'horizon 2050 en raison de nouvelles perspectives démographiques de l'INSEE plus favorables pour les régimes de retraite : fécondité révisée à la hausse, gains d'espérance de vie révisés à la baisse et solde migratoire plus élevé.

La dégradation des comptes du régime général à court et moyen terme s'ex-

plique notamment par le succès plus important que prévu des départs anticipés à la retraite pour carrière longue et un recul de l'âge moyen de départ à la retraite plus faible qu'attendu. À ce jour, la réforme de 2003, hors les départs anticipés pour carrière longue, a manifestement très peu modifié les comportements de départ en retraite.

Quelles questions seront abordées dans « ce rendez-vous » ?

Dans ce contexte, le COR analyse, dans le cadre de son 5^e rapport, les questions qui, aux termes de la loi, doivent être débattues au cours du rendez-vous : les conditions de l'équilibre financier, l'allongement de la durée d'assurance, la revalorisation des pensions, les minima de pension et les petites retraites. Mais ce doit aussi être l'occasion de traiter d'autres sujets : droit à l'information, droits conjugaux et familiaux, égalité des droits en fonction des parcours professionnels, pénibilité, régimes spéciaux, Fonds de réserve pour les retraites, ou encore épargne retraite.

En particulier, la question de l'équilibre financier des régimes de retraite doit être abordé à travers l'analyse des trois paramètres que sont l'âge de départ en retraite, le niveau des pensions et les ressources des régimes. Sur le premier, le rendez-vous de 2008 devrait permettre d'examiner l'ensemble des verrous qui font obstacle au mouvement d'allongement des carrières et à la nécessité de relever le taux d'emploi des seniors, particulièrement faible en France (38,1 % en 2006). Le COR estime, à cet égard, que la priorité doit être de permettre aux seniors de rester en emploi au moins jusqu'à 60 ans, cela suppose une amélioration de la situation du marché du travail et un rehaussement du taux d'emploi en général.

Certains sujets ont déjà été abordés en 2007, comme le droit à l'information, avec l'envoi au cours du dernier trimestre 2007 des premiers documents aux générations 1949 et 1957.

C'est le cas de l'allongement de la durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Dans son

avis du 29 octobre 2007, la Commission de garantie des retraites juge que le passage à 41 ans en 2012 permet de satisfaire l'objectif de maintenir constant le rapport constaté en 2003 entre durée d'assurance et durée moyenne de retraite en fonction de l'espérance de vie.

C'est le cas également des régimes



*Raphaël Hadas-Lebel,
président du Conseil d'orientation
des retraites.*

spéciaux, avec la réforme initiée par le gouvernement en septembre 2007, en vue d'harmoniser ces régimes (IEG, SNCF et RATP notamment) avec celui de la fonction publique.

Un quatrième sujet, enfin, a été abordé le 20 décembre 2007, celui de la revalorisation des pensions, avec la tenue de la première conférence tripartite, prévue par la loi, sur ce thème. On le voit : le menu du rendez-vous de 2008 est substantiel. Il serait inexact de parler d'une nouvelle réforme, puisque le rendez-vous de 2008 s'inscrit dans le cadre de la réforme de 2003. Mais il est sain de faire le point, à échéances régulières, sur les principaux paramètres des régimes de retraite et de fixer, à la lumière de ces réalités, les orientations permettant, en la matière, de tenter de conjuguer équilibre financier et équité sociale.

Le travail en questi

Stress, souffrance au travail... comment dépasser l'approche compassionnelle pour en faire un enjeu de la réflexion des salariés ? Un forum intersyndical a fait le point sur cette question.

Travailler plus : les injonctions du pouvoir entretiennent le grand mythe d'une France paresseuse, alors que chez les salariés, qui ont surtout le sentiment de trimer plus, le ras-le-bol contre la réalité de leur travail monte. De nombreux films, la presse commencent à

s'en faire l'écho. L'expression d'une souffrance au travail, la vague de suicides qui s'étend en sont les premiers témoignages.

Comment dépasser cette situation et permettre aux salariés de reprendre la main sur leur travail, quel rôle doit jouer le syndicalisme ? le Forum intersyndical organisé par l'Institut de recherches de la FSU les 22 et 23 janvier au Conseil régional d'Île-de-France en présence de sa vice-présidente, Claire Villiers, a permis d'ouvrir le débat.

Ce forum a été un succès par la participation de plusieurs syndicats (FSU, CGT, Solidaires, CFE-CGC, membres de la CFDT,...) qui se sont tous félicités de pouvoir se rencontrer sur un sujet aussi important pour le syndicalisme. Succès aussi en raison de la participation de nombreux chercheurs et analystes du travail (C. Castejon, Y. Clot, M.-A. Dujarier, D. Lluillier, J.-L. et D. Roger, L. Théry, Y. Schwartz, Bernard Dugué...).

Dans le secteur privé hier, dans la fonction publique aujourd'hui, de nouvelles formes de travail se sont développées : mise en concurrence des salariés, intensification, injonctions qui rendent le travail infaisable, déni du travail réel, dispositifs individuels d'évaluation, délitement des collectifs, mise sous pression des usagers et des clients, psychologisation des problèmes (coaching, entretien,...).

Les salariés qui sont contraints de mal faire leur travail, ou n'arrivent pas à faire ce qui est infaisable sont stressés, et éprouvent un malaise.

Comment dépasser l'approche compassionnelle et biaisée de la souffrance au travail ? Comment soigner le travail au lieu de soigner le salarié ? Les chercheurs présents ont affirmé un principe fort : il est impossible que les salariés reprennent la main sur leur travail s'ils ne deviennent pas les acteurs, les sujets de cette transformation. Ni les experts chercheurs, ni les experts syndicaux ne peuvent se substituer à la réflexion et à la mobilisation des salariés sur leur travail.

Cette approche conduit à privilégier un travail syndical à partir des réalités singulières du terrain, pour mettre en mouvement les salariés sur des questions concrètes, avec l'objectif de transformer les situations de travail, autour du projet d'un travail de qualité. Il n'y a pas de réponses toutes faites. La transformation du travail doit être l'occasion d'un débat collectif, de controverses professionnelles.

Face à cette approche, le syndicalisme connaît certaines difficultés. Il a tendance à privilégier un discours tout fait qui peut glisser sur les questions des salariés. Travailler sur le travail est déstabilisant car cela produit de l'imprévu. C'est aussi un travail difficile car il met en jeu l'usage de soi, des ressorts personnels, une mise en relation entre les différents espaces de la vie. Il implique également une nouvelle conception du collectif, pensé non plus comme un moule, mais comme un lieu qui permet aux professionnels de



© YVES TRÉVIERS/NAJA

le syndicalisme a tendance à privilégier un discours tout fait qui peut glisser sur les questions des salariés.

France Télécom

Toute ressemblance avec une entreprise ou une administration de votre connaissance n'est pas fortuite.

Hier une entreprise publique employant des fonctionnaires, un attachement fort aux valeurs du service public, une forte implantation syndicale.

Aujourd'hui, une entreprise semi-privée, 70 % de fonctionnaires et 30 % de salariés de droit privé.

FT veut se débarrasser de 22 000 salariés, sans licencier.

Suppression de postes, destructions de collectifs de travail, pression sur les départs : mise au placard, salariés stigmatisés comme inutiles,....

Suivons le « lignard » embauché à la grande époque de l'équipement de la France (années 70). Hier, forte syndicalisation, combativité, culture de solidarité, valeurs du service à l'usager.

Aujourd'hui, notre lignard figure dans un classement comparé avec ses collègues. On lui donne des objectifs commerciaux. Il est évalué individuellement. Il est pisté par ordinateur et GPS (à chaque moment de la journée, sa direction sait où il est, ce qu'il fait, combien de temps il passe). En temps réel, il envoie son compte rendu de l'intervention, signée par le client, aussitôt miraculeusement sa nouvelle intervention apparaît sur son écran. Il ne gère plus son temps. Il a pour consigne de facturer un max au client, alors qu'autrefois on pouvait s'arranger avec les usagers. Notre technicien ne rencontre pas ses collègues car il reste toute la journée à l'extérieur, en lien électronique avec l'entreprise.

Stress au travail, résistances collectives à reconstruire, ...

on



© NETANGE/NAJA

prendre la parole et de construire ensemble une réflexion et une action. Pour permettre une meilleure prise en compte du travail par le syndicalisme, il est donc indispensable de considérer l'activité syndicale comme un travail à observer comme un autre. C'est une piste importante qui s'ouvre et qui a commencé avec le Forum puisque celui-ci a permis d'échanger sur diverses expériences: Renault Guyancourt, France Télécom, enseignement primaire et secondaire, ANPE. Les syndicats présents au Forum ont décidé de poursuivre cette réflexion en l'étendant à d'autres forces syndicales et dans la perspective d'un nouveau forum en 2009.

Dans la FSU, des initiatives départementales et régionales s'organisent, l'Institut peut aider à leur mise en place.

Chaque syndicat national est interpellé par cette question.

DANIEL RALLET

3 questions à Christine Castejon

Pourquoi le travail est-il en train d'émerger comme une question nouvelle de société?

C'est la conjonction de plusieurs éléments: le plus visible c'est que dans beaucoup d'endroits, la « souffrance au travail » déborde. Des évolutions sont en cours depuis deux décennies dont on n'avait pas pris la mesure. On a vu les transformations techniques, on a parfois cru que cela changeait le travail en le rendant moins physique, plus autonomisant. On ne s'est guère penché sur ce qui évoluait concrètement dans le contenu du travail, sur ce qui a rendu de plus en plus difficile, quel que soit le secteur, de rester « fier de son travail ». Or voilà par exemple une composante essentielle de la santé.

On peut s'étonner que malgré cette réalité, on puisse faire fonctionner un discours sur le « travailler plus ». Or celui-ci fait fond sur une autre réalité: on ne peut pas réduire le travail unilatéralement à de l'exploitation et à de la souffrance.

Se contenter de ce regard c'est se condamner à ne pas comprendre ce qui se joue pour les individus dans le travail.

Que nous disent les chercheurs et les analystes du travail à ce sujet?

Deux approches se disputent l'interprétation du débordement que j'évoquais: l'une considère que les individus ne tiennent pas le coup parce qu'ils sont fragiles, incapables de s'adapter à la « modernisation »; il faut les écouter, les rassurer, éventuellement les soigner. L'autre considère que si « maladie » il y a, c'est le travail et son organisation qui sont atteints.

Le forum s'est inscrit dans la seconde optique. Nous voilà devant une question que le mouvement syndical n'a jamais considéré comme un enjeu: que se passe-t-il pour chacun d'entre nous dans l'activité de travail? C'est là-dessus que travaillent les chercheurs sur le travail, jamais seuls mais avec ceux qui pratiquent le travail.

Que pourraient faire des syndicats?

Le mouvement syndical peut-il entendre qu'au même titre que les questions de l'emploi, de la déconstruction des protections sociales, des formes renouvelées de l'exploitation, des questions comme celle de l'intensification du travail, des modalités de son contrôle (cf. le rapport Pochard sur les enseignants), de l'élaboration des critères de qualité, méritent des mobilisations? À qui dirait que les mobilisations sont difficiles depuis un certain temps, j'opposerais bien le pari que ces questions-là sont désormais celles sur lesquelles le mouvement syndical est « attendu ». Ou plutôt celles sur lesquels il surprendrait.

Christine Castejon, analyste du travail, co-animatrice du chantier « Travail » de l'Institut de recherches de la FSU.

>> en savoir +

- Le dossier de Nouveaux Regards, n° 37/38
- le site de l'Institut : <http://institut.fsu.fr/chantiers/travail/2007-2008.htm>

L'Héritage digital : l'art video allemand

Jusqu'au 18 mai, le musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg accueille l'exposition *40jahrevideo-kunst.de*



Issue d'un projet de recherche sur la conservation et la diffusion des œuvres vidéo, cette exposition résulte d'une collaboration entre cinq des plus grands musées et centres d'art contemporain d'Allemagne, la Kunsthalle de Brême, le K21 Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen de Düsseldorf, la Lenbachhaus de Munich, le Museum der Bildenden Künste de Leipzig, le ZKM de Karlsruhe. Deux années d'un travail de recherche exceptionnel, visant en particulier à la réunion des œuvres considérées comme les plus importantes et à la mise au point de normes de conservation et de restauration des œuvres d'art électroniques aboutiront notamment à la sélection des 59 vidéos qui composent cette exposition.

À Strasbourg, sont ainsi réunis quelques-unes des acteurs majeurs de la vidéo, l'un des genres les plus puissants du xx^e siècle. Avec 59 vidéos sélectionnées de 1963 à aujourd'hui, les œuvres de Vostell, Beuys, Schum, Paik, Abramovic/Ulay, Beckett, Gerz, Farocki, Wilson, Horn et bien d'autres encore, dressent un panorama complet sur quarante ans d'un art en constante évolution tant dans ses formes que dans ses définitions.

Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg
musees-strasbourg.org

P.R.

Un printemps rock

Rendez-vous des talents des musiques actuelles, le **Printemps de Bourges** ne joue pas les stars cette année. Sans frontières entre les genres, variété et chanson française, hip-hop, slam, rap, pop-rock et musique



DR

électronique rythment les neuf spectacles pendant six jours. On y verra Thomas Dutronc, Cali, Catherine Ringer, Christophe Willem, Israel Vibration, Serj Tankian, Vitalic...
Printemps de Bourges
Du 15 au 20 avril

Pour **GéNéRiQ**, nouveau festival de l'est de la France, c'est la seconde année. Urbain et multiple, il se déploie sur plusieurs villes, Dijon, Besançon, Belfort et Mulhouse, Bâle et Freiburg en Allemagne et dans des lieux aussi variés que salles de spectacle, théâtres, bars, appartement, centre d'art contemporain, bureaux... Concerts, spectacles jeune public, apéros acoustiques et intimistes, résidences et lieux insolites... GéNéRiQ fait la part belle aux nouvelles tendances, talents émergents mais aussi retrouvailles...
generick-festival.com
Du 23 février au mars

À Marseille, Avec le temps, festival de chanson française et francophone, accueille cette année Arno, Mano Solo, Bernard Lavilliers, Marie Cherrier, Ours, Renan Luce, Mc Solar...
festival-avecletemps.com
Du 15 au 26 mars

Au festival **Panoramas** de Morlaix, musiques électroniques et hip-hop sont à l'honneur. Brodinski, Method man, Red man, Ez3kiel, Sebastien Tellier, Renan Luce sont attendus et de nombreux Dj set viendront animer les cinq soirées de la 11^e édition.
panoramas11.com
Du 3 au 6 avril

Ernest Pignon Ernest au Creusot

Depuis plus de quarante ans, Ernest Pignon-Ernest laisse l'empreinte de son engagement intime et subversif dans l'espace de la rue, de Nice à Paris, de Santiago de Chili à Naples. Poésie et conscience politique habitent son regard pictural sur le passé et le présent, son art singulier réveille notre mémoire endormie. L'arc, la scène nationale du Creusot, retrouve après dix ans l'artiste et l'histoire qu'il écrit sans mots. Rimbaud, l'adolescent irréductible en quête de la « liberté libre », le scandaleux Pasolini, à la fois esthète, voyou et martyr, Pablo Neruda. Mais aussi le poids des ravages du sida sur les murs de Soweto, la souffrance du militant Maurice Audin sur ceux d'Alger. Les docks de Brest portent aujourd'hui la tension du corps de Jean Genet,



hissé sur les lieux mêmes de son roman *Querelle de Brest*.
Jusqu'au 7 mai
larcscenenationale.fr

Des objets nommés Chambord

Le château de Chambord porte un regard amusé sur la manière dont son nom et son image ont été utilisés par l'industrie du tourisme, les marques et les publicitaires. L'exposition *Made in Chambord* aborde différents aspects de l'utilisation de Chambord à travers une présentation originale et inventive



de plusieurs centaines d'objets des xix^e et xx^e siècles dont le château a inspiré la création, affiches, tapis, cafetières, bacs à fleurs jusqu'à la Simca Chambord. Décalée par rapport aux expositions traditionnelles, l'exposition explore la puissance évocatrice et la dimension onirique du prestigieux château.
Jusqu'au 5 mai 2009
www.chambord.org

La TV publique dans la tourmente

En annonçant, le 8 janvier dernier, son souhait de voir disparaître la publicité des écrans des chaînes publiques, Nicolas Sarkozy redéfinit la télévision.

France-Monde : déjà 180 emplois en moins

En Sarkozysme, les ministres apprennent parfois les décisions relevant de leur compétence en écoutant la télé. C'est ce qui semble être arrivé à Christine Aubanel le 8 janvier dernier. Annonce d'autant plus humiliante qu'elle concernait justement la télévision. Ce jour-là, présentant ses vœux à la presse, le président n'y est pas allé par quatre chemins : « *Je souhaite que le cahier des charges de la télévision publique soit revu profondément et que l'on réfléchisse à la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques* ». La proposition, assez étudiée pour être une quasi-décision, présente cette ambiguïté d'être à la fois soutenue par les chaînes privées, TF1 et M6 lorgnant depuis longtemps sur les 833 millions que représente le budget publicitaire de France Télévisions, et par les défenseurs les plus radicaux du service public pour qui la publicité est justement une entrave à la mission d'intérêt général des chaînes publiques.

Une première question vient tout de suite à l'esprit : comment financera-t-on le trou ainsi constitué dans le budget des chaînes ? Mais une seconde, tout aussi importante, est posée par les professionnels : la suppression de la publicité ne va-t-elle pas abandonner le terrain du populaire au privé, le public n'étant plus obligé financièrement par l'audience. On se trouverait ainsi un peu dans le cas de France Inter dont les auditeurs se trouvent plutôt dans le haut de l'échelle sociale.

Coppée à la télé-commande

Cette seconde question est l'objet de débats et de points de vue qui amplifient les colonnes des journaux. Quant à la première, elle a forcé le ministre de la Culture à garantir que le budget public ne serait pas amputé, mais sans qu'elle puisse apporter de réponses précises. La grogne est montée. Le président de France Télévisions, Patrice de Carolis, convoquant dans l'urgence un conseil d'administration extraordinaire « sur les conséquences de la suppression de la publicité et les différentes pistes envisagées ».



France Télévisions devra compenser son budget à hauteur de 1,2 milliard d'euros

L'intersyndicale des salariés de France Télévisions a chiffré les besoins en financement à 1,2 milliard d'euros car s'ajoute au manque de recettes, la nécessité de créer de nouveaux programmes pour compenser les trois heures quotidiennes de publicité.

L'intersyndicale a appelé à une journée de grève le 13 février dernier. La mobilisation n'avait jamais été aussi importante depuis l'éclatement de l'ORTF. Mais si, à cette occasion, le ministère a réaffirmé l'entière compensation budgétaire, les syndicats ont trouvé les pistes floues.

L'augmentation de la redevance semblait exclue (voir ci-dessous), une commission devra fournir des propositions avant fin mai. Frédéric Mitterrand ayant décliné la présidence, c'est le président du groupe parlementaire UMP, Jean-François Coppée, qui occupera le siège.

JACQUES MUCCHIELLI

La réforme de l'audiovisuel public ne se limite pas à France-Télévisions. Le président Sarkozy a demandé à Georges-Marc Benamou, ancien conseiller de François Mitterrand, de lui proposer une réforme de l'audiovisuel extérieur. Il est vrai que la mise en place de France 24, saluée à son origine comme le fait du prince Chirac, donnait à la France trois services publics se trouvant sur plusieurs points en concurrence : Radio-France international, France 24 et TV5 Monde.

La fusion en une seule entité, chapeauté par la holding France Monde, entraînerait, selon le quotidien *Les Echos*, une suppression de 180 postes, soit 10 % de l'ensemble du groupe dont la présidence a été confiée, le 22 février dernier, à Alain de Pouzilhac. L'ancien président de France 24 est un "fils de pub", ancien PDG de Havas où sa démission lors de son départ pour France 24 lui a rapporté 7,8 millions d'euros d'indemnité. Il déclarait au Monde, pour fêter sa nomination : « Sarkozy voulait un homme qui vienne du privé et je crois ne pas avoir démerité dans le succès de France 24 ».

Alain de Pouzilhac aura pour adjointe Christine Ockrent. Si personne n'a mis en cause le professionnalisme de la journaliste, les syndicats se sont néanmoins inquiétés d'un conflit d'intérêt, Christine Ockrent étant la compagne de Bernard Kouchner le ministre des Affaires étrangères, qui participe à la tutelle de France Monde.

Pas d'augmentation de la redevance ?

Nicolas Sarkozy l'a répété à ses ministres : en ces temps de sensibilité des Français sur le pouvoir d'achat, il ne veut pas d'augmentation de la redevance pour compenser la perte de la publicité sur les chaînes publiques. La commission va donc plancher sur des taxes portant sur les recettes publicitaires et les marchés des opérateurs privés des communications, la téléphonie, par exemple, étant aussi intéressée à des publicités pour ses émissions en web-tv que les chaînes hertziennes.



État et culture : la bataille

L'objectif gouvernemental à court terme (2011) de retour à l'équilibre des finances publiques passe par la baisse du budget alloué à la culture. Mais quand l'État parle performances et profits, les professionnels hurlent à la mort de la diversité culturelle et les petites structures locales sont menacées d'extinction.

Local. Enfants et adultes des quartiers de la Mosson à Montpellier ne pourront plus découvrir le musée Fabre grâce à l'association *Peuple et culture*. « *La DRAC ne bénéficie plus de moyens pour soutenir l'action culturelle territoriale et les actions d'éducation populaire* », explique Josiane

dénonçant le désengagement budgétaire et politique de l'État à l'égard des petites structures. « *Nous qui produisons, diffusons, accompagnons des œuvres partout en France, nous qui amenons les arts et la culture dans les villages, les quartiers, les écoles, et aussi dans la rue, dans les hôpitaux ou dans les prisons, qui organisons des festivals, des ateliers, des rencontres entre les professionnels et le grand public...* », ainsi commence la pétition signée par environ 5 800 personnes.

Régional. Le 7 février dernier, élus et acteurs de la culture de Seine-et-Marne se mobilisaient en réaction aux réductions des crédits de la DRAC Ile-de-France. Adressant un appel à la ministre de la culture, ils « *refusent de voir des compagnies, des lieux de diffusion, des festivals et des emplois mis en péril par un tel choix* ».

National. Très exceptionnel, d'une ampleur sans précédent, le 27 février dernier (voir ci-dessous) 150 acteurs et metteurs en scène parmi les plus respectés se sont réunis au théâtre de l'Odéon. Une telle mobilisation du

spectacle vivant ne s'était jamais vue. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'inquiétude est profonde.

Confusions des chiffres

En 2006, Donnedieu de Vabre présentait un budget en hausse de 7,8 % avec 3,19 milliards d'euros. En 2007, Christine Albanel annonce 3,2 % de hausse. Pourtant son budget ne dépasse pas les 2,93 milliards... En fait, les ministres ne mettent pas les mêmes ingrédients. En 2008, l'État vise l'amélioration des ministères et la rationalisation des dépenses. C'est la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et le ministère de la culture n'y échappe pas: non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et réduction des directions centrales qui passeraient de dix à quatre (industries culturelles et nouvelles technologies, musées et architecture, création, enseignement). La direction du patrimoine devrait englober le livre et les archives d'une part, les musées et l'architecture de l'autre (après fusion de la direction des musées de France et de celle de l'architecture et du patrimoine); la direction de la création réunirait arts plastiques (DAP) et la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS).

Les « Entretiens de Valois »

La baisse du budget alloué à la culture subventionnée (voir Pour 126) avait déclenché la colère des professionnels. Avec une rallonge de 34,8 millions, la pression est retombée mais l'inquiétude persiste. D'autant que reste en suspens le "gel" de 6 % des crédits de la culture « mis en réserve ». En réponse à l'exaspération des milieux du spectacle vivant, la ministre Christine Albanel organise une série d'entretiens avec les professionnels pour les accompagner vers « *un mouvement de réflexion et de réforme* »... Les premiers *Entretiens de Valois* ont démarré le 11 février et sont prévus jusqu'en juin. Ils réunissent les professionnels des arts vivants ainsi que les collectivités locales et l'État afin de préciser le rôle à venir de chacun.



© TANGUY CADIEUNAJA

Le 29 février, réunis par l'Ufisc, ils étaient plus d'un millier à manifester place du Palais-Royal à Paris. Un mot d'ordre: artiste, espèce en danger.

Ricard. Elle rejoint les fédérations signataires de la charte Éducation populaire dans un appel national

Amertume à l'Odéon

Les grands noms du spectacle vivant étaient réunis le 27 février au théâtre de l'Odéon. Du jamais vu, même en 68 ! À l'ordre du jour: l'érosion des budgets des institutions qui ne sont pas (à l'exception des cinq théâtres nationaux) indexés sur l'inflation, la convention collective en négociation qui, selon les professionnels, coûtera plus cher à l'ensemble des employeurs du spectacle vivant, l'indemnisation chômage des artistes et techniciens, dont la réforme de 2003, jugée plus injuste que le système précédent, a provoqué l'annulation de festivals et causé des dégâts artistiques et humains. La profession est inquiète: « *les capacités artistiques et notamment les capacités de production et de coproduction servent de variable d'ajustement* ».

La baisse du budget annoncée porte sur les compagnies, l'action artistique et cultu-

relle et ce qui est appelé « *le réseau secondaire ou intermédiaire* ». Ce que déplore la profession c'est que les compagnies sont en première ligne, avec une baisse des subventions de 4 % minimum pour les Franciliennes (environ 160 compagnies concernées) et de 6 % pour celles gérées directement par le Ministère de la culture. En région, c'est l'incertitude. Des DRAC répercutent des diminutions de subventions voire des suppressions. Scènes conventionnées, festivals, lieux « *intermédiaires* » seraient fortement touchés dans les départements. L'action artistique et culturelle, en milieu scolaire, associatif ou institutionnel (hôpitaux, prisons), est elle sacrifiée avec une baisse moyenne de 20 %.



© TANGUY CADIEUNAJA

des chiffres

Les grands noms du spectacle ont choisi l'Odéon pour se retrouver le 27 février et prendre le pouls de leur profession. Le constat était amer. Une telle adhésion ne s'était jamais vue. À suivre.

© TANGUY CADIEU/NAJA

Actions et réactions

Les arts vivants ne sont pas les seuls mécontents. L'architecture, privilégiée sous l'ère Sarkozy avec en point d'orgue la Cité nationale de l'architecture et la réhabilitation coûteuse des ors du Palais de Versailles, manque de millions d'euros pour boucler la conservation du patrimoine. Quant aux musées, quatre nouveaux statuts sont à l'étude pour les 34 musées nationaux à Paris et en région (nous y reviendrons).

On comprend alors pourquoi des grands noms du spectacle comme Olivier Py, Patrice Chéreau, Ariane Mnouchkine, Didier Bezace, Jérôme Deschamps, Muriel Mayette, Stanislas Nordey se sont d'abord retrouvés le 27 février au théâtre national de l'Odéon, puis le 29 février, à manifester place du Palais-Royal à Paris. Et quelques centaines en région sous le mot d'ordre « artiste, espèce en danger ». Le gouvernement tient bon, incitant les gens de la culture « à participer à la réduction de la dette publique » comme le demande le premier ministre François Fillon. Mais il y a fort à parier que les professionnels n'en resteront pas là.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à

Patrice Chéreau « Plus qu'une baisse des subventions »

Au sortir de la conférence exceptionnelle qui a réuni 150 artistes au théâtre de l'Odéon, à Paris, quel est votre sentiment ?

Deux interventions sont à retenir : celle du directeur du Théâtre de la Commune à Aubervilliers, Didier Bezace, qui a rappelé que toutes nos actions (qu'il s'agisse de notre métier d'artiste ou de nos revendications, ndlr) s'adressent à un public et celle d'Ariane Mnouchkine, directrice du théâtre de la Cartoucherie, à Paris, selon laquelle on ne peut pas séparer nos protestations, concernant la façon dont le gouvernement nous propose d'exercer notre métier, d'une réflexion sur

la politique générale de l'État depuis l'élection de Nicolas Sarkozy.

Selon vous, cette baisse de subvention est-elle le signe d'un désengagement de l'État pour la culture ?

Notre problème dépasse celui de la baisse des subventions, même si cette action peut produire des effets dramatiques sur nos métiers. Je crois qu'il faut réfléchir aux pratiques régulièrement inacceptables de ce gouvernement qui ne touchent pas seulement la culture, je pense, par exemple, à son attitude par rapport au Conseil constitutionnel ou encore aux tests ADN dans le cadre des nouvelles lois sur l'immigration.



© TANGUY CADIEU/NAJA

Patrice Chéreau, metteur en scène, acteur et cinéaste, a notamment réalisé *La Reine Margot* et *Ceux qui m'aiment prendront le train*.

Pourquoi est-ce important de mobiliser le public à vos côtés ?

Les baisses de subvention produisent des effets qui ne sont pas visibles par le public : si on retire de l'argent à un théâtre, cela implique qu'un spectacle ne sera pas produit, qu'il n'existera pas. Nous ne luttons pas pour des « avantages ». Nous devons sortir de tout ce qui peut ressembler à du corporatisme.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA MUSSO

Ce mois-ci, nous avons rencontré **Jean-Michel Ribes**, le directeur du théâtre du Rond-Point à Paris, au sortir de la conférence exceptionnelle qui a réuni le 27 février dernier, environ 150 artistes au théâtre de l'Odéon à Paris. Tous étaient venus protester contre la baisse des subventions accordées par le ministère de la culture au spectacle vivant.

Pourquoi cette réunion est-elle exceptionnelle?

C'est la première fois que, dans une sorte d'élan, presque de panique, une multitude d'artistes se retrouvent. Une espèce d'acculturation et de vulgarité terrifiante s'est abattue sur la France et elle pointe la culture comme quelque chose de négligeable et de peu important. Je pense que cette réunion montre simplement, dans une espèce de sursaut unitaire, que c'est la vie dont on parle : parce que la culture n'est pas simplement ce qui jaillit des théâtres, des cinémas, et je dirais même des musées. C'est ce qui rend la vie supportable, l'économie créative, la cité inventive, ce qui donne la possibilité aux gens de rêver, de partir loin de la réalité, c'est donc tout cela qui est en jeu lorsque l'État souhaite baisser ses subventions pour le spectacle vivant.

Ressentez-vous le désengagement de l'État dans votre théâtre?

Il y a bien longtemps que chaque fois que les toilettes sont bouchées je ne téléphone pas au ministère pour qu'il m'envoie un plombier ! Le théâtre du Rond-Point est sous la double tutelle de l'État et de la Ville. Nous sommes ainsi perçus comme un théâtre devant renouer avec le public et on y arrive. Mais il faut bien que l'on trouve des moyens financiers supplémentaires pour vivre et cela est épuisant. Puis on a cette sensation un peu étrange que toute mon équipe s'est battue depuis cinq ans pour parvenir à remplir la salle de façon considérable, avec des pièces de Molière, Shakespeare ou encore de Marivaux que j'aime tendrement. Et au lieu que le gouvernement



© TANGUY GADIEU/NAVA

nous dise : « voilà, vous nous avez prouvé qu'on pouvait le faire alors on va vous aider », il nous a dit : « ben vous voyez, vous pouvez y arriver, donc continuez » ! On y est arrivé, mais j'aimerais qu'on nous aide financièrement.

Qu'allez-vous faire pour ça ?

C'est maintenant qu'on ne va plus continuer parce que ce théâtre ne m'appartient pas. Je fais ça pour une mission très noble, celle de montrer l'émergence de la culture dramatique en France. D'un autre côté, l'une de nos grandes satisfactions, comme le disait bien Ariane Mnouchkine, directrice du théâtre de la Cartoucherie à Paris, c'est que notre vraie relation n'est pas avec les institutions mais avec les

“Pour une écologie de la culture”

citoyens. Nous devons faire comprendre aux gens que nous ne sommes pas là pour leur prendre de l'argent. Nous devons leur expliquer que ce n'est pas parce qu'il y aura plus de théâtres qu'il y aura moins de logements. Ce sont des raisonnements populistes stupides. Il nous faut leur dire, « venez ! Il existe le grand plaisir de vivre, de respirer, qui fera peut-être que vos enfants auront des idées magnifiques, sauront s'évader... » Il faudrait que nous ayons une relation plus directe avec le public pour lui faire comprendre qu'on est avec lui, que c'est aussi pour lui qu'on se bat. Notre plus grande victoire serait de devenir indispensable.

Envisagez-vous d'abandonner ?

Pour ne rien vous cacher, j'ai eu la tentation de jeter l'éponge il y a un an, car j'étais épuisé. J'ai failli abandonner mais j'ai été sollicité par tant de jeunes compagnies, de jeunes auteurs que j'ai continué. J'essaie de faire quelque chose qui ressemble à de l'action publique, je ne suis pas « Mère Teresa », mais je fais tout de même ce métier pour que les gens respirent ! Il faut penser à une écologie de la culture : on ne respire pas que dans la nature, on respire aussi dans les théâtres, au cinéma et dans les musées !

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

JEAN-MICHEL RIBES

Jean-Michel Ribes est un acteur, auteur, metteur en scène de théâtre, réalisateur et scénariste français. Passionné de théâtre dès sa jeunesse, il fonde en 1966 la compagnie du Pallium et crée sa première pièce en 1970. En 2001, il reçoit le prix « Plaisir du Théâtre » pour l'ensemble de son œuvre. En 2002, il est honoré par le « Grand Prix Théâtre » de l'Académie Française. Il dirige actuellement le Théâtre du Rond-Point, à Paris.

Retraites : La solidarité a de l'avenir

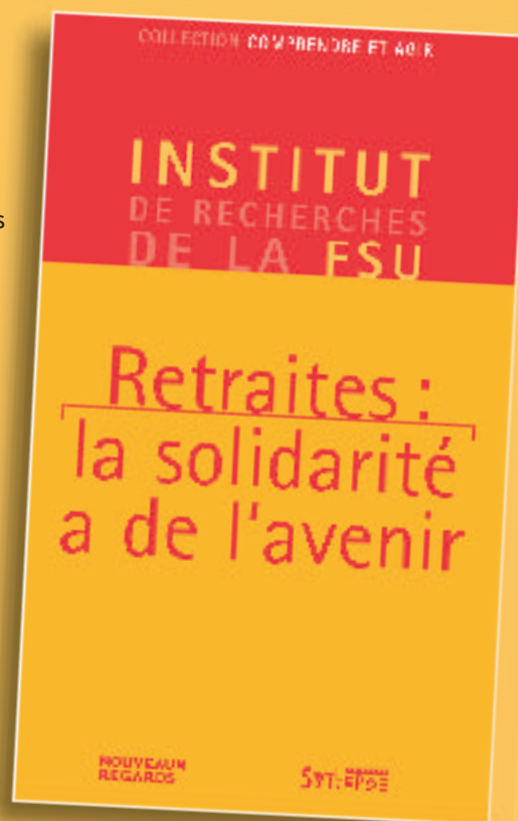
L'équation semble simple, évidente même: nous vivons plus longtemps; notre espérance de vie comme retraités s'accroît; il nous faudrait donc travailler plus longtemps pour que le coût de nos retraites ne soit pas un poids insupportable pour nos enfants et nos petits enfants. Et la seule question à traiter serait celle de l'équité. Mais si l'on regarde derrière cette « évidence » on perçoit une réalité tout autre; et cette argumentation s'assimile à de la publicité mensongère.

La réalité c'est d'abord que, comme le montrent les travaux du COR, l'allongement de la durée de cotisations ne produit pas un allongement de la durée d'activité.

Et au moment où les responsables politiques ne cessent d'avoir le mot « équité » à la bouche, le constat que l'on peut faire est que les réformes passées et présentes ont en réalité accru les inégalités: les premières victimes en sont les femmes dont les carrières sont bien plus incomplètes que celles des hommes et pour qui, la réforme a encore aggravé la situation.

D'autres pistes existent. Ce petit livre les explore.

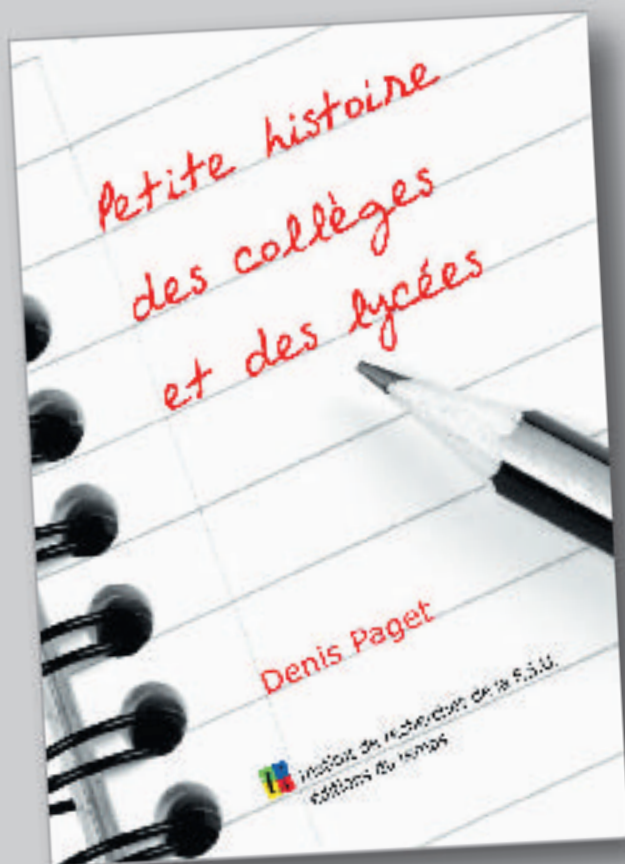
Daniel Rallet a coordonné le travail d'une équipe de militants de la FSU composée de Anne Feray, Judith Fouillard, Didier Horus, Elisabeth Labaye et Marin Springfield.



Petite histoire des collèges et des lycées

Réservé pendant des siècles à une petite élite, l'enseignement secondaire est aujourd'hui une école de masse. Denis Paget retrace les grandes étapes de son développement en France, de la Renaissance à nos jours, tout en soulevant les grandes questions culturelles et sociales auxquelles il a été confronté. Cette histoire rend compte du secondaire classique mais aussi de ses dimensions technologiques et professionnelles. Il trace enfin les grandes lignes d'une politique qui renouerait avec le progrès scolaire.

Denis Paget a exercé parallèlement à sa vie d'enseignant, la responsabilité des programmes et des questions pédagogiques au sein du SNES-FSU, qu'il a dirigé pendant de nombreuses années.



Certains prétendent que les étudiants n'ont pas de problèmes de logement...



Damien et Mélanie,
22 et 23 ans,
habitent chacun chez
leurs parents.

unéf
le syndicat étudiant
unef.fr

**Un droit au
logement pour
tous les étudiants !**